

GRAPC

CÉGEP ÉDOUARD-MONTPETIT

GROUPE DE
RECHERCHE
APPLIQUÉE SUR LES
PROCESSUS PARTICIPATIFS
ET COLLABORATIFS



POUR DÉSIGNER LES TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC L'ACTIVITÉ MINIÈRE DE LA MRC DES SOURCES

(PARTIE 2)

Guide régional du participant à la démarche
de consultation par consensus informé

Pour désigner les territoires incompatibles
avec l'activité minière de la MRC des Sources
(partie 2)

Guide régional du participant à la
démarche de consultation par consensus informé

Recherche et rédaction

Direction des ouvrages

Ariane Lafortune, PhD, Cégep Édouard-Montpetit
Pierre de Coninck, Université de Montréal

Auteurs du guide régional

Ariane Lafortune, PhD, Cégep Édouard-Montpetit
Yoséline Leunens, PhD, UQAT
Joëlle Latour, Université de Sherbrooke
Naomi Moindrot-Zilliox, Cégep Édouard-Montpetit
Samuel Lepage, Cégep Édouard-Montpetit

Remerciements

Merci aux personnes et organisations suivantes, qui ont accepté de contribuer à ce guide en partageant leurs connaissances du milieu et leurs préoccupations en lien avec les territoires incompatibles avec les activités minières.

MRC des Sources

Frédéric Marcotte, directeur général
Philippe Lebel, aménagiste

Alliance Magnésium

Pierre Saint-Aubin, Vice-président principal,
Affaire corporatives

Copernic, organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet

Karine Dauphin, directrice générale

Corporation de développement communautaire (CDC) des Sources

Alain Roy, Agent de développement

Société d'histoire d'Asbestos

Pierrette Martineau Théroux, présidente
Francesco Spertini, vice-président

UPA Estrie

Nathalie Gobeil, conseillère en aménagement
Monia Grenier, présidente du syndical local UPA
Des Sources

Grand conseil de la Nation Waban-Aki

Suzie O'bomsawin, directrice du bureau du Ndakinna
Hugo Mailhot Couture, adjoint de direction du bureau du Ndakinna

Centre d'innovation minière de la MRC des Sources (CIMMS)

Sylvain Côté, directeur général

Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

Jacinthe Caron, directrice générale

Soutien

En plus du soutien financier du Conseil de recherches en sciences humaines, ce projet n'aurait pas été possible sans l'expertise en innovation sociale du CERSÉ du Collège de Rosemont, le soutien en recherche du Cégep Édouard-Montpetit et la collaboration du comité de l'aménagement de la MRC des Sources.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

ISBN imprimé: 978-2-920411-43-2

ISBN pdf: 978-2-920411-44-9

© Cégep Édouard Montpetit, 2018

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. CADRE RÉGIONAL.....	1
1.1. Contexte de la MRC.....	2
1.1.1. Agenda 21	2
1.1.2. Le schéma d'aménagement.....	5
2. RÉALITÉS ET ENJEUX RÉGIONAUX.....	7
2.1. Géographie et enjeux liés au territoire et à l'environnementaux	7
2.1.1. Forêts.....	9
2.1.2. Eau	9
2.1.3. Préservation sites naturels et patrimoniaux.....	12
2.2. Enjeux sociaux	14
2.2.1. Démographie.....	14
2.2.2. Éducation	15
2.3. Enjeux et potentiels économiques	16
2.3.1. Portrait économique général	16
2.3.2. Historique minier	17
2.3.3. Portrait des activités actuelles.....	18
i. Carrières.....	19
ii. Gravières et sablières	19
iii. Substances minérales	20
iv. Territoires incompatibles	24
v. Exploitation des produits forestiers	25
vi. Agriculture	26
vii. Tourisme	28
ANNEXE A Portion canadienne du Ndakinna.....	30
ANNEXE B Extrait du projet de schéma d'aménagement et de développement durable : dispositions relatives à L'exploitation minière.....	31
Références.....	33

Liste des tableaux et extraits d'entrevues

Tableau 2-1 Occupation des sols du territoire	7
Tableau 2-2 Extrait d'entrevue: Conseil régional de l'environnement de l'Estrie	8
Tableau 2-3 Services écologiques et bénéfiques des massifs forestiers	9
Tableau 2-4 Services écologiques et bénéfiques des milieux humides, plans d'eau, lacs et rivières.....	11
Tableau 2-5 Extrait d'entrevue: Le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki	13
Tableau 2-6 Carrières actives dans la MRC des Sources (2017).....	19
Tableau 2-7 Répartition des sites actifs de gravières et sablières par municipalité (2017)	19
Tableau 2-8 Extrait d'entrevue: Alliance Magnésium	22
Tableau 2-9 Extrait d'entrevue: Centre d'innovation minière de la MRC des Sources (CIMMS).....	23
Tableau 2-10 Extrait d'entrevue: UPA-Estrie et syndicat local UPA des Sources	27

Liste des figures

Figure 1-1 Municipalités de la MRC des Sources	1
Figure 1-2 Les dimensions du développement durable	3
Figure 2-1 Répartition de la population de la MRC par municipalité	15
Figure 2-2 Taux de décrochage par municipalités de la MRC des Sources	16
Figure 2-3 Carte des gravières et sablières (2017).....	20
Figure 2-4 Carte de la localisation des claims miniers actifs en 2017	21

INTRODUCTION

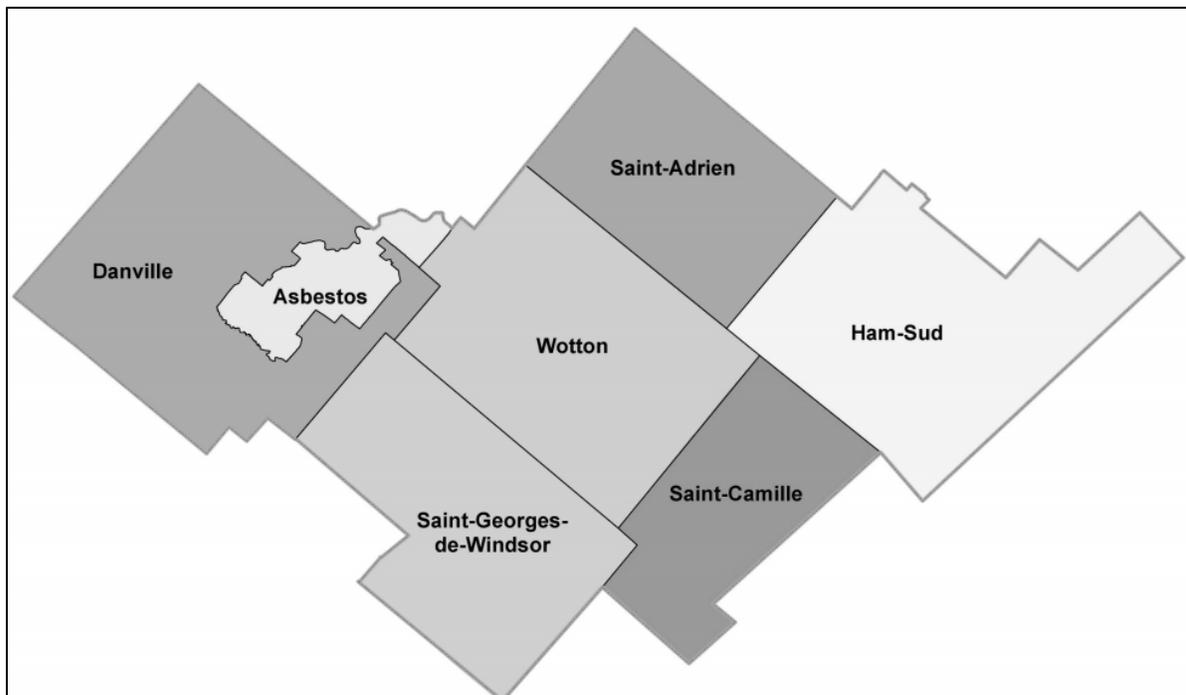
Ce guide est un complément au Guide général du participant sur les territoires incompatibles avec les activités minières. Il a pour but de présenter principaux enjeux autour des territoires incompatibles avec l'activité minière dans la MRC des Sources.

Ce guide régional est divisé en deux sections. La première section sert à cadrer le contexte politique régional dans lequel la consultation se tient. La deuxième section a pour but de dresser un bref état de la situation environnementale, sociale et économique sur le territoire de la MRC. Par ailleurs, ce guide est nécessairement incomplet. Nous vous invitons à l'utiliser pour répondre à certaines de vos questions et comme base pour en poser des nouvelles et en discuter.

1. CADRE RÉGIONAL

La MRC des Sources regroupe sept municipalités de la région administrative de l'Estrie, soit Asbestos, Danville, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor, Ham-Sud et Wotton. Elle s'est préalablement appelée la MRC de l'Or Blanc à sa fondation en 1982, puis la MRC d'Asbestos en 1990, puis la MRC des Sources depuis 2006 (Société d'histoire p. 6)

Figure 1-1 Municipalités de la MRC des Sources



Source : LeBel, Philippe et al. 2017. *1^{er} projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources*. En ligne. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/1er-PSADD-complet.pdf>, p.6.

Cette section présentera succinctement le fonctionnement de la MRC, tous particulièrement deux documents structurant son action : l'agenda 21 et le schéma d'aménagement. Le deuxième élément est d'ordre historique et concerne la situation en lien avec l'activité minière.

1.1. Contexte de la MRC

La structure organisationnelle de la MRC en lien avec les territoires incompatibles peut se diviser en trois catégories : le conseil des élus, l'administration et les comités.

Le conseil des élus de la MRC est formé des maires des sept municipalités de la MRC, ainsi qu'un conseiller de la ville d'Asbestos. C'est le maire d'Asbestos, Hugues Grimard, qui préside ce Conseil. Il a été élu préfet par les autres maires et c'est pour cette raison que le huitième membre est un conseiller venant d'Asbestos. Comme les maires et le conseiller y siègent grâce aux votes des citoyens, ils sont chargés des décisions politiques, notamment l'adoption d'un nouveau schéma d'aménagement. Ce groupe se réunit au moins une fois tous les deux mois dans son lieu-chef d'Asbestos.¹

La MRC peut compter sur une équipe administrative qui épaulé les élus. Composée de 17 employé(e)s, elle veille au bon fonctionnement de l'organisation. En ce qui concerne les territoires incompatibles, c'est l'aménagiste qui rédige le schéma d'aménagement dans lequel doivent être inscrits les territoires incompatibles.

Enfin, il y a une troisième division organisationnelle qui regroupe onze comités qui visent particulièrement le développement régional, surtout en matière de services². Dans le cas des territoires incompatibles, il s'agit du comité d'aménagement. Le comité d'aménagement est composé du préfet, du directeur général de la MRC, de l'aménagiste, de maires, ainsi que de deux employés de municipalités de la MRC et d'un citoyen.

1.1.1. Agenda 21



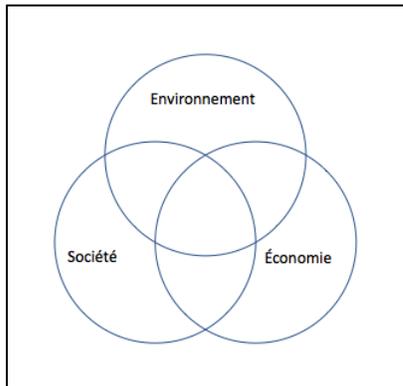
La MRC des Sources a mis en place un outil de planification structurante appelé Agenda 21. C'est une première au Québec. Pour faire cet agenda, une méthodologie française a été adaptée au territoire de la MRC des Sources.

Il s'agit d'un plan qui explique comment la MRC veut développer la région de façon durable et responsable jusqu'en 2025. Cet agenda organise les enjeux, les objectifs et les actions principales qu'elle entreprend pour parvenir à les réaliser³. Cette vision est devenue la colonne vertébrale du développement de la collectivité qui vient transcender toutes les planifications de la MRC, incluant la diversification économique. C'est une démarche de planification de développement durable axé sur l'adaptation à l'environnement, la préservation de l'environnement, le développement économique et le développement social.

Concrètement, chaque acteur au sein de la MRC (commission scolaire, acteurs économiques, citoyens, groupes communautaires et autres) se doit de se mobiliser pour une mise en application adaptée à son secteur des grands objectifs⁴. De plus, la MRC montre l'exemple en adoptant des politiques de développement durable au sein même de sa structure interne.

Par ailleurs, s'il est possible de découper les principales orientations de l'agenda 21 en sphères économiques, environnementales et sociales, il faut garder en tête que l'agenda est intersectoriel. En effet, les objectifs et les actions proposés ont des visées multiples et leurs impacts sont observables dans plusieurs domaines. Par exemple, des efforts au plan social, comme l'établissement d'un plan pour faciliter l'accueil des immigrant(e)s, sont à la fois récompensés au plan démographique et au plan économique. Voici un résumé des finalités et des enjeux de l'agenda 21⁵:

Figure 1-2 Les dimensions du développement durable



Orientations environnementales :

- Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère
- Protection de la biodiversité et des milieux
- Protection des plans d'eau du territoire (et des ressources en général)

Orientations économiques :

- Encourager et stimuler la production et la consommation durable
- Atteindre un équilibre démographique (point de vue économique)
- Diversification économique de la MRC
- Responsabilisation des entreprises au développement durable
- Amélioration des compétences des travailleurs

Orientations sociales :

- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Scolarisation et réussite scolaire

Le tableau à la page suivante présente le plan d'action de cet agenda 21.

Plan d'action de l'agenda 21

	Objectifs stratégiques	Actions	
Démographie	1	Augmentation de la population habitant la MRC des Sources	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des incitatifs à l'établissement • Faire la promotion du territoire par une « opération charme » • Prévoir une stratégie particulière pour faciliter l'accueil des immigrants • Renforcer la structure d'accueil des nouveaux arrivants
	2	Augmentation du % de population active pour favoriser l'équilibre de la pyramide des âges	
	3	Augmentation de la population immigrante qui choisira de résider dans la MRC des Sources	
Qualité de l'eau	4	Conscientisation de l'impact de la population sur l'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser la population à une utilisation responsable de l'eau potable • Assurer une surveillance de la qualité de l'eau pour favoriser une action rapide et ciblée sur des problématiques en lien avec la pollution de l'eau
	5	Diminution de l'impact de l'action et de la présence des humains sur la qualité de l'eau des bassins versants	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer l'impact de la présence aux abords des cours d'eau de la MRC • Informer les riverains et riveraines de l'impact de leurs habitudes sur les cours d'eau et les lacs de la MRC • Entreprendre une démarche permettant de diminuer l'impact des embarcations à moteur sur les plans d'eau du territoire de la MRC • Soutenir et valoriser les actions qui favorisent la protection des plans d'eau et des bassins versants
Entreprises et développement durable	6	Augmentation du nombre d'entreprises oeuvrant dans la 2 ^e et 3 ^e transformation	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la stratégie de diversification économique du territoire de la MRC des Sources • Développer une filière particulière qui démarque la MRC • Adapter le recrutement et l'accompagnement d'entreprises
	7	Amélioration des liens des entreprises avec le domaine de la recherche et de l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un incubateur d'entreprises innovantes • Développer une expertise particulière qui démarque la MRC • Créer des liens entre les entreprises et les écoles de formation, les centres collégiaux de transfert technologique et les autres centres d'innovation pertinents
	8	Promotion de la culture entrepreneuriale	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir et améliorer les activités de sensibilisation et de formation pour le développement de la fibre entrepreneuriale • Favoriser la relève entrepreneuriale
	9	Augmentation du lien entreprise/ communauté	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître les entreprises de la MRC auprès de la collectivité locale • Encourager la participation des entreprises de la MRC dans la communauté • Favoriser le développement de circuits courts dans le domaine agroalimentaire
	10	Conscientisation des entreprises au développement durable (DD)	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le développement durable auprès des entreprises de la MRC dans la communauté • Augmenter le nombre d'entreprises répondant aux exigences d'une certification du DD • Supporter et outiller les entreprises pour mieux agir selon les trois sphères du DD (économique, sociale et environnementale)
Éducation et formation	11	Amélioration du niveau d'éducation et de qualification de la MRC des Sources	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un partenariat avec une institution collégiale pour instaurer un centre d'études collégiales sur le territoire de la MRC • Créer un lien avec des institutions d'enseignement supérieur pour offrir diverses formations spécifiques sur le territoire • Maintenir et encourager le développement d'initiatives favorisant l'atteinte du diplôme de secondaire 5 • Développer des mesures de conciliation étude-travail-famille
	12	Développement d'une culture de développement continu	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les entreprises au développement de formation en milieu de travail
	13	Développement de programmes de formation en lien avec les dynamiques socio-économiques du territoire de la MRC	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter la formation aux besoins des entreprises • Augmenter l'offre de formation professionnelle et en favoriser l'accessibilité
Image de marque et qualité de vie	14	Développement d'une identité favorisant la fierté locale	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une image de marque de la MRC des Sources et de la diffuser
	15	Amélioration de l'image médiatique	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une image de marque de la MRC des Sources et de la diffuser
	16	Amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les ressources et les services de la MRC des Sources • Favoriser l'accessibilité à une offre diversifiée de loisirs et de culture • Développer l'offre en service et commerce • Améliorer les infrastructures de communication • Favoriser l'intégration au marché du travail par le développement d'emplois adaptés

Source : MRC des Sources (2014). Agenda 21 Des Sources. En ligne. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2014/10/Cahier-sommaire-AG21-B.pdf>

L'agenda 21 prend toute son importance en jouant un rôle structurant dans les initiatives prises dans la MRC. Bien que les démarches entreprises pour développer un tel programme aient été prises bien avant l'obtention du fonds gouvernemental de diversification économique, les principes développés dans l'agenda 21 guident les choix qui y sont faits. C'est la table de diversification économique qui s'occupe du fonds de diversification économique. Elle regroupe des gens de la MRC appuyés par des gens du Ministère de l'Économie, des Sciences et de l'Innovation de Sherbrooke. Elle reçoit les demandes, les analyse, fait des recommandations et ensuite envoie le dossier à Québec pour le décaissement. Elle gère un fonds de 50 millions qui a été mis à la disposition des entreprises actuelles et à venir de la région pour compenser l'abandon de l'exploitation de l'amiante et de la fermeture de la mine Jeffrey⁶. La MRC souhaite notamment attirer des entrepreneurs dans le domaine du bioalimentaire, de l'usinage et de la transformation métallique⁷.

L'agenda 21 joue également un rôle dans le développement et l'adoption de la réforme du schéma d'aménagement de la MRC. Il sera intégré au schéma d'aménagement, qui à son tour, affectera les plans d'urbanisme des municipalités.

1.1.2. Le schéma d'aménagement

Le schéma d'aménagement et de développement est un document détaillé qui dresse un portrait de la situation de la MRC dans ses différentes dimensions et qui décrit ses objectifs et ses grandes orientations. Les municipalités doivent respecter le contenu du schéma d'aménagement dans leur propre planification d'urbanisme.

Le dernier plan d'aménagement ayant été adopté en 1999, la MRC des Sources est dans un processus de révision de son schéma d'aménagement. Les deux versions sont disponibles sur le site web de la MRC. Les territoires que la MRC souhaite désigner comme territoires incompatibles doivent être identifiés comme tels dans le schéma et le seront dans la nouvelle version.

Il est possible de diviser le processus d'adoption d'un schéma d'aménagement en trois étapes. Dans un premier temps, la MRC écrit une première version de son schéma d'aménagement. Ce schéma est le produit de longues recherches et des discussions avec les municipalités et autres parties prenantes pour prendre le pouls des besoins et des demandes dans la MRC. La rédaction est assurée par le service d'aménagement. Cette première ébauche comprend ce que la MRC entend demander comme territoires désignés incompatibles au moment de sa rédaction.

Cette ébauche est disponible à l'adresse suivante :

LeBel et al. (2017) 1er projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des sources. En ligne. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/1er-PSADD-complet.pdf>.

Dans un deuxième temps, le document devant être approuvé par un ensemble de ministères, il s'en suit une période de questions, de négociations et de justification entre la MRC et les ministères impliqués. La MRC doit se conformer aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire. Cependant, si le ministère responsable des MRC est le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), le document passe entre les mains plusieurs ministères. Pour l'activité minière, c'est le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) qui joue un rôle important. Le ministère de la Santé joue également un rôle. Les ministères posent des questions et font des commentaires, afin de demander certaines modifications.

La MRC des Sources est en avril 2017 à la deuxième étape du parcours de son schéma. Ainsi, une première ébauche a été faite et un certain nombre de commentaires de la part des ministères concernés ont été reçus.

Dans un troisième temps, à la suite de ces négociations, le projet de schéma d'aménagement est corrigé. La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) prescrit de consulter la population. Cela se fait normalement vers la fin du processus. Il est alors possible pour la population de consulter le projet de règlement au bureau de chaque municipalité, en plus que ce que ce changement implique en termes du plan d'urbanisme local et de ses règlements. Un résumé des changements est envoyé à chaque adresse de la MRC. Cela est suivi d'une consultation publique, dont l'annonce dans un journal local se fera au moins trente jours avant la tenue de la consultation. Au cours de cette consultation, le nouveau schéma est expliqué, de même que ses effets et la commission écoute les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Après la ou les consultations publiques, le conseil de la MRC adopte le nouveau schéma révisé, avec ou sans changement⁸.

Une fois adopté par le conseil, le schéma d'aménagement devient un document légal auquel les municipalités doivent se conformer dans l'élaboration de leur plan d'urbanisme, donc la planification au niveau local (Philippe LeBel).

2. RÉALITÉS ET ENJEUX RÉGIONAUX

Cette deuxième section a deux objectifs. Dans un premier temps, il s'agit de dresser un état de la situation, puis de souligner certains enjeux à prendre à considération. Par ailleurs, un résumé de certaines entrevues tenues avec des acteurs liés à la question sont disponibles dans des encadrés. Certaines informations obtenues lors des entrevues ont également été intégrées dans le texte et sont indiquées dans les références.

Dans un premier temps, les enjeux liés aux caractéristiques du territoire et à l'environnement seront traités, suivis de certains enjeux sociaux, puis économiques.

2.1. Géographie et enjeux liés au territoire et à l'environnement

Étant donné que la MRC se retrouve principalement dans la chaîne des Appalaches, son relief est plutôt montagneux et on y retrouve quelques monts comme le Mont-Ham avec ses 713 mètres de dénivelé ou le mont Saint-Adrien avec un sommet à 440 mètres⁹.

Une petite partie se retrouve dans les Basses-Terres-du-St-Laurent. Ainsi, ce qui caractérise aussi cette MRC est la diversité des sols et leurs utilités. Le tableau ci-bas reprend la proportion de l'occupation des sols de la MRC.

Tableau 2-1 Occupation des sols du territoire

Classes d'occupation des sols (en ordre de superficie)	Superficies (km ²)	Proportion de la MRC
Milieus forestiers*	452 km ²	55,9 %
Milieus agricoles	196 km ²	24,3 %
Milieus humides*	92,79 km ²	11,5 %
Milieus anthropiques	29,42 km ²	3,6 %
Friches	21,01 km ²	2,6 %
Mines et haldes	10,64 km ²	1,3 %
Étendue d'eau	6,66 km ²	0,8 %

* La grande majorité des milieux humides sont en milieu forestier

Source : LeBel, Philippe et al. 2017. *1^{er} projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources*. En ligne. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/1er-PSADD-complet.pdf>, p.13.

Trois éléments retiendront notre attention dans cette section. D'abord, la majorité du territoire de la région est couvert par la forêt¹⁰. Une autre de ses caractéristiques géographiques est son hydrographie très présente. Finalement, nous regarderons la préservation des milieux naturels, des paysages et du patrimoine.

Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) est un organisme à but non lucratif avec un membership composé de municipalités, d'organismes de protection de l'environnement, d'associations professionnelles, de citoyens, d'institutions et d'entreprises. Le CREE a un rôle d'information et d'accompagnement sur des enjeux environnementaux auprès des différents intervenants sur le territoire de l'Estrie. Leur financement provient de diverses sources, dont des subventions issues du fonds vert pour le soutien à leur mission, d'autres programmes de subventions pour la réalisation de projets spécifiques en environnement, le tout complété par les tarifs payés par les membres et des mandats spécifiques de clients (entreprises, municipalités). Les activités du CREE touchent un grand ensemble de projets environnementaux, dont trois domaines d'intervention principaux : 1) la diminution des gaz à effets de serre (transport, efficacité énergétique, promotion d'énergies vertes) ; 2) la gestion des matières résiduelles et la promotion de l'économie circulaire ; 3) la protection de l'environnement, incluant la conservation des milieux naturels et l'adaptation aux changements climatiques (ex. prévention des inondations).

Par exemple, le CREE collabore avec la municipalité de Saint-Camille pour réaliser un diagnostic des déplacements des citoyens et s'est associé à la MRC pour accompagner des entreprises de la région dans l'amélioration de leur gestion des matières résiduelles. Ils sont bien outillés pour accompagner des groupes citoyens dans leurs démarches ou pour rejoindre les élus de manière efficace. Par son membership, le CREE a accès à un vaste réseau pour obtenir des informations ou pour référer à des ressources précises.

Territoires à protéger de futures activités minières selon le CREE :

Les territoires d'intérêt écologique :

- le parc régional du Mont Ham et ses activités récréotouristiques.
- certains sites d'intérêt écologiques qui sont sans statut et ne sont pas reconnus comme aires protégées :
 - les grands noyaux de conservation des espèces à grand domaine vital et assurer des corridors de transit.
 - certaines espèces uniques qui n'existent que là où il y a présence de serpentine, par exemple
 - il faut absolument caractériser adéquatement et protéger les milieux humides.

Préoccupations:

Un manque de connaissance fine de la biodiversité du territoire pourrait faire en sorte qu'il est difficile aujourd'hui de bien identifier des endroits à éviter pour les futures activités minières. Bien qu'il soit irréaliste de caractériser l'ensemble du territoire, présenter une cartographie des grands milieux forestiers, des milieux humides d'intérêt, des endroits sensibles (par exemple, des effleurements de serpentine) aiderait à identifier des endroits plus susceptibles d'abriter des espèces vulnérables ou à grand domaine vital. Une étude des corridors de déplacement des espèces aiderait également à établir des endroits à éviter pour de vastes installations minières. Une cartographie des milieux humides de la MRC est déjà disponible.

2.1.1. Forêts

Les massifs forestiers, et même les arbres en milieu urbain, rendent de nombreux services écologiques et apportent des bénéfices au niveau du bien-être et de l'économie. Le tableau suivant, tiré du 1^{er} projet du schéma d'aménagement, récapitule les différentes fonctions des massifs forestiers.

Tableau 2-3 Services écologiques et bénéfiques des massifs forestiers

Écosystème	Services écologiques	Bénéfices pour le bien-être	Bénéfices économiques
Massifs forestiers	Régulation du climat par la captation du carbone	Adaptation aux changements climatiques	Compensation des émissions de gaz à effet de serre
	Purification de l'eau de surface et protection des sources d'eau souterraine	Eau propre à la consommation et meilleure qualité de l'eau	Réduction du coût de l'alimentation en eau potable Augmentation de la valeur des propriétés riveraines
	Habitats favorables à plusieurs espèces fauniques et floristiques	Survie des pollinisateurs qui jouent un rôle essentiel pour la production alimentaire	Meilleurs rendements agricoles
	Contrôle des ravageurs agricoles et forestiers par une meilleure résistance aux plantes et aux insectes envahisseurs	Maintien de la vitalité des secteurs agricoles et forestiers	Pertes évitées pour les cultures agricoles et les peuplements forestiers
	Attrait paysager et activités récréotouristiques	Meilleure qualité de vie et santé (saines habitudes de vie et santé mentale)	Création d'emplois et dynamisme économique Attrait et rétention des citoyens dans la région
	Approvisionnement en bois et en produits forestiers non ligneux	Biens matériels et vitalité des communautés	Création d'emplois et dynamisme économique

Source : LeBel, Philippe et al. 2017. *1^{er} projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources*. En ligne. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/1er-PSADD-complet.pdf>, p. 124.

2.1.2. Eau

Il est de la responsabilité des municipalités d'assurer à leurs citoyens une eau potable de qualité. Pour y arriver, elles doivent caractériser les zones de recharge de la nappe phréatique liées à l'alimentation en eau potable et doivent vérifier s'il n'y a pas eu de contamination. Il y a 21 puits de catégorie 1 ou 2 (voir le Guide général du participant pour la définition et voir le schéma pour la liste des puits à la page 156) sur le territoire, dont seulement deux traitent leur eau, soit à Asbestos et Danville. La ville de Wotton alimente son réseau avec les nappes phréatiques. Dans les zones agricoles et les villages, les résidences ont leur puits privé.¹¹

La MRC est sur la ligne de partage des eaux des bassins versants des rivières Saint-François et de Nicolet, dont elle couvre une grande partie, et c'est ce qui est à l'origine du nom de la MRC, soit les sources de la rivière¹². Un bassin versant peut être représenté par le

principe de l'entonnoir : c'est tout le territoire qui amène l'eau à s'écouler vers certains cours d'eau spécifiques qui eux se rejoindront ensuite. La qualité de l'eau des rivières provient du territoire dont il est drainé, il est donc nécessaire de prendre en compte toutes formes d'impacts sur le territoire qui pourraient affecter la qualité de l'eau. En effet, en ruisselant, l'eau accumule les contaminants qu'elle rencontre avant de rejoindre les cours d'eau. Les eaux de surface seront présentées puis les aquifères.

Pour les eaux de surface, on distingue deux grands types de milieux : les milieux humides d'un côté et les plans d'eau, lacs et rivières de l'autre. Les milieux humides ont un rôle majeur dans les bassins versants. Déjà on estime que dans un petit bassin versant, il faut un minimum de 10 % de milieu humide pour que le bassin soit en bonne santé. Les milieux humides ont divers rôles très importants en terme soit de qualité d'eau. D'abord, un milieu humide contribue à la biodiversité. En effet, il y a des variations dans son niveau d'humidité : il peut être aquatique un certain temps, puis il devient moins humide à un autre temps de la saison, ce qui crée une variété de milieux. Ces caractéristiques plaisent à beaucoup d'espèces. Ensuite, les milieux humides jouent un rôle en termes de filtration. En effet, la faune et la flore sont capables de nettoyer l'eau qui serait contaminée. L'efficacité dépend de l'âge du milieu humide, mais en général c'est des milieux qui sont capables d'épurer l'eau grâce à leur biodiversité. Finalement, les milieux humides ont un rôle à jouer en termes de rétention d'eau : en cas de grosse pluie ou d'inondations, ce sont des milieux capables de servir d'éponges. Cela permet de réduire les inondations ou, à l'inverse, de préserver des réserves d'eau potable¹³.

De plus, les milieux humides remplissent d'autres fonctions utiles à l'être humain, notamment en termes d'approvisionnement en poisson, gibier, de pollinisateurs et de plantes utiles. Ils sont également des puits de carbone, réduisant les changements climatiques, et constituent des paysages de qualité exceptionnelle¹⁴. Certains milieux humides sont particulièrement remarquables qui permettent l'observation de nature et de certaines espèces et l'exercice de certaines activités récréatives¹⁵. Malgré ces fonctions écologiques, l'humain a beaucoup asséché les milieux humides pour l'agriculture, la foresterie et les milieux urbains. Cela amène des problèmes d'inondation actuellement¹⁶. C'est pour cette raison que la MRC, en collaboration avec les organismes de bassins versants de la région et Domtar, a effectué une cartographie. Il y a 68 complexes de milieux humides d'intérêt régional. Pour plus de précision, cette étude initiale par photo-interprétation devrait être complétée par des études sur le terrain¹⁷.

Outre les milieux humides, les autres eaux de surface, telles que les plans d'eau, lacs et rivières jouent également plusieurs rôles, notamment ce qui concerne l'accès à l'eau pour l'irrigation, l'industrie touristique, la pêche, l'attrait et la rétention de citoyens dans la région et une meilleure santé physique et mentale pour les citoyens¹⁸. Ces différents fonctions et bénéfiques sont résumés dans le tableau ci-bas.

Si la qualité des eaux de surfaces est surveillée par le programme « Réseau-Rivières » du Québec, la MRC ne compte qu'une station permanente et l'état de plusieurs lacs reste inconnu. Le niveau médian est considéré de bonne qualité. C'est le lac Trois-Lacs qui a fait l'objet de plus d'études étant donné qu'une vaste concertation a lieu pour le restaurer.

Tableau 2-4 Services écologiques et bénéfiques des milieux humides, plans d'eau, lacs et rivières

Écosystèmes	Services écologiques	Bénéfices pour le bien-être	Bénéfices écologiques
Milieux humides	Purification de l'eau de surface	Eau propre à la consommation et meilleure qualité des eaux de surfaces et souterraines	Réduction du coût de traitement de l'eau Eau de qualité pour les activités aquatiques
	Capacité de rétention et de régulation des eaux permettant l'atténuation des inondations et des sécheresses	Sécurité publique et santé	Moins d'impacts financiers associés aux inondations (assurances, impacts sur la valeur foncière, services d'urgence...)
	Capacité de réapprovisionnement des aquifères	Approvisionnement en eau	Source en eau potable et d'eau pour l'irrigation
Plans d'eau, lacs et rivières	Approvisionnement en eau douce	Satisfaction des besoins essentiels	Irrigation
	Habitats favorables à plusieurs espèces fauniques et floristiques	Eau propre à la consommation par des habitats fonctionnels et résilients Biens matériels et vitalité des communautés	Milieux propices pour les activités de pêche
	Attrait paysager et activités récréotouristiques	Meilleure qualité de vie	Création d'emplois et dynamisme économique Attrait et rétention des citoyens dans la région
	Loisirs et tourisme	Meilleure qualité de vie et santé (meilleures habitudes de vie et santé mentale)	Contribution à l'offre touristique et à l'économie locale Augmentation de la valeur des propriétés riveraines
	Sentiment d'appartenance, spiritualité et inspiration	Meilleure qualité de vie et santé (saines habitudes de vie et santé mentale)	Augmentation de la valeur des propriétés et des revenus fonciers des municipalités Diminution des coûts de santé publique

Source : LeBel, Philippe et al. 2017. *1^{er} projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources*. En ligne. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/1er-PSADD-complet.pdf>, p. 145.

Les eaux souterraines contenues dans les nappes phréatiques (ou aquifères) représentent également une source importante d'eau potable. Ces dernières sont cependant sensibles à la surexploitation et à la contamination. Jusqu'à récemment, malgré leur importance, la connaissance de ces milieux restait relativement faible. Le Programme d'acquisition de

connaissances sur les eaux souterraines (PACES) tente de combler cette lacune et a publié en 2016 les résultats de son étude sur le bassin versant de la rivière Nicolet. Au niveau de la surexploitation, globalement, l'eau souterraine coule du secteur des Appalaches vers le fleuve Saint-Laurent, mais son renouvellement est lent, ce qui le rend sensible à un problème de recharge. Plus des trois quarts de la recharge de la nappe phréatique de la zone Nicolet se fait à l'intérieur de la MRC des Sources. Par ailleurs, l'une des zones sensibles est l'esker Asbestos-Tingwick¹⁹.

Au niveau de la contamination, la vulnérabilité au risque de contamination est mesurée par la méthode DRASTIC. La majorité du territoire de la MRC présente un risque faible ou moyen. Par contre, le risque pour le secteur des Appalaches est généralement élevé à très élevé et les trois quarts de l'aquifère au roc de la zone Nicolet sont vulnérables. À l'inverse, la vallée de la rivière Nicolet-Sud-Ouest (dans le secteur de Danville et d'Asbestos) est faible²⁰.

Pour lire l'étude PACES :

Larocque, M., Gagné S, Barnette, D., Meyzonnat, G., Graveline, M.H., Ouellet, M.A., 2015. *Projet de connaissance des eaux souterraines du bassin versant de la rivière Nicolet et de la partie basse de la zone St-François*. Rapport de synthèse. Rapport déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. 66p. En ligne. <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/PACES/rapports-projets/NicoletStFrancois/NSF-synthese-UQAM-201503.pdf>

2.1.3. Préservation sites naturels et patrimoniaux

La MRC compte plusieurs sites naturels d'intérêt, notamment des écosystèmes forestiers exceptionnels, des espèces à statuts particuliers et des habitats fauniques d'intérêt. Elle compte en effet quatre écosystèmes forestiers exceptionnels (Les Trois-Lacs, le Chemin Nobel, le ruisseau Turgeon et la rivière Nicolet-Sud-Ouest). La conservation de la diversité biologique de ces territoires est prévue par la Loi afin de favoriser un aménagement durable de ces forêts²¹.

Sur le territoire de la MRC des Sources, il n'y a pas d'aire protégée en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*. Cependant, le parc Régional du Mont Ham, qui est un espace naturel exceptionnel, est quant à lui protégé en vertu de l'article 304 des pouvoirs ministre de la Loi sur les mines. L'intérêt est la nature et sur le plan historique, Ham-Sud était le chef-lieu de la colonisation vers Boston et la Nouvelle-Angleterre et était l'un des postes de traite les plus importants pour les Abénakis, les Français et les Anglo-Saxons. D'ailleurs, la MRC des Sources et le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki se sont entendus en octobre 2017 sur une entente de partenariat et de collaboration pour des projets au Parc régional du Mont-Ham²². Il n'y a donc plus de claim sur le parc régional. De plus, Conservation de la Nature Canada a acquis une propriété à Ham Sud et la Coopérative du rand 13 protège un milieu humide autour de la rivière Nicolet-Centre²³.

Les habitants d'Odanak et de Wôlinak sont les communautés les plus proches et forment la Nation Waban-Aki. S'il ne semble pas que le territoire de la MRC ait habité de

communautés importantes, la présence d'Abénakis (ou Wabanakiak) sur le territoire remonte à bien avant l'arrivée des Européens, car, ils utilisaient le réseau hydrographique pour se déplacer, se rencontrer et pour agrandir leur territoire de chasse et de pêches jusqu'au territoire de la MRC. Le Mont-Ham est considéré comme un point important de repère pour ces autochtones²⁴. La carte du territoire historique est disponible en annexe.

Tableau 2-5 Extrait d'entrevue: Le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki

Le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki

Le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki offre des services à deux communautés abénakises: Wôlinak et Odanak. Ces services incluent le Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, les services techniques, la gestion des communications (infographie, traduction de documents, etc.), le Bureau du Ndakinna et la gestion des technologies de l'information. Le Bureau du Ndakinna offre des services-conseils au bénéfice des élus et des membres de la Nation concernant les aspects liés au territoire ancestral de la Nation Waban-Aki, le Ndakinna. Ces services touchent plus particulièrement la gestion des dossiers de revendications territoriales particulières, les consultations territoriales, ainsi que les questions touchant l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques. Le mot « Ndakinna » signifie « notre territoire » en langue abénakise. Le territoire ancestral de la Nation Waban Aki s'étend de la Rive-Sud, entre Sorel et Lévis, jusqu'aux frontières américaines (voir carte).

Au niveau des consultations territoriales, le Bureau du Ndakinna analyse et outille les élus et les membres de la Nation par rapport à des demandes de consultations en lien avec des projets particuliers et avec l'aménagement du territoire. Le Bureau réalise des recherches et analyse des données dans le but de recommander des prises de positions aux leaders politiques des communautés. Le Bureau privilégie une approche de collaboration et propose des solutions avec les promoteurs et les porteurs de projets : « On amène des solutions qu'on estime raisonnables. »

Depuis que les lignes directrices sur l'obligation constitutionnelle de consulter les communautés autochtones sont sorties en 2006, les demandes de consultation auprès des communautés abénakises se sont multipliées (voir « Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones », Gouvernement du Québec). Le Bureau du Ndakinna a été créé pour répondre à ce besoin. La nouvelle politique de consultation des communautés autochtones indique clairement que des mesures d'accommodement doivent être négociées et précise que l'abandon d'un projet est une option, dans le cas où un projet affecterait de façon trop importante une communauté autochtone.

Territoires à protéger de futures activités minières:

- Les zones forestières en terres publiques
- Lieux à fort potentiel archéologique

Préoccupations :

« L'accès aux terres publiques est un enjeu très important pour la Nation, car ce sont des territoires de chasse et les terres publiques sont rares dans le sud du Québec, et en Estrie

en général. Il y a aussi parfois des ententes entre les Abénakis et certains producteurs agricoles pour chasser sur leurs terres privées.

Par ailleurs, les abords d'une rivière sont des endroits recherchés pour des sablières et gravières, mais sont aussi des sites qui étaient privilégiés pour les campements ancestraux et où il y a un fort potentiel de retrouver des sépultures. Il est possible de faire une étude de potentiel archéologique pour le territoire de la MRC des Sources. Les lieux à fort potentiel archéologique peuvent être déterminés par notre archéologue, Geneviève Treyvaud. Une étude préliminaire pourrait ainsi être faite, en nous demandant une offre de services. »

Finalement, les paysages sont un des attraits particuliers de la MRC, qui a identifié 61 éléments d'intérêt et caractéristiques paysagères sur son territoire, notamment des monts, des forêts, des tourbières exceptionnelles, des parcs naturels avec des écosystèmes forestiers d'intérêt, des lacs et des rivières²⁵.

L'autre élément qui caractérise la MRC des Sources, c'est la façon que l'homme a façonné son territoire. Il y a en effet sur le territoire de la MRC des Sources une évolution de la trace humaine où il y a un chevauchement des différentes strates d'évolution qui sont significatives pour les gens qui y vivent. Il y a un caractère spécifique dans chacun des territoires qui relate et retrace une époque importante de l'occupation du territoire des Cantons de l'Est²⁶. Par ces événements historiques ayant laissés des marques, il y a le grand tronc, la voie ferrée, la Shawanigan & Power sur le territoire — Danville a été une des premières municipalités rurales à avoir de l'électricité — l'architecture anglo-saxonne par les Français qui ont colonisé sur le territoire de la MRC, la transformation de la géologie et du territoire par la mine Jeffrey, et la capacité à avoir une agriculture dynamique dans des terres rocheuses. Ainsi, la MRC tente de protéger les caractères architecturaux de l'époque coloniale. Certaines maisons sont citées dans le schéma, notamment le moulin.

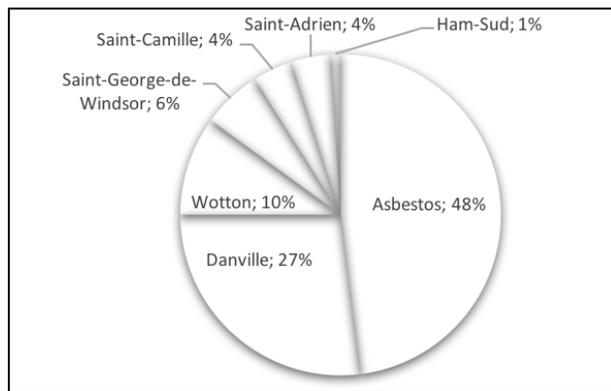
La politique de développement culturel de la MRC est en révision. Elle devrait être terminée au cours de l'année 2018 et être intégrée à la deuxième version du schéma d'aménagement et de développement durable²⁷.

2.2. Enjeux sociaux

2.2.1. Démographie

La MRC des Sources avait 14 402 habitants en 2015. À sa population permanente, s'ajoutent 1436 villégiateurs. Ainsi, en été, il y a un villégiateur pour 10 résidents permanents. Dans la MRC, c'est Asbestos qui a la plus grande proportion de population avec 48 % de la population totale de la MRC des Sources²⁸.

Figure 2-1 Répartition de la population de la MRC par municipalité



Source : LeBel, Philippe et al. 2017. *1^{er} projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources*. En ligne. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/1er-PSADD-complet.pdf>, p. 145.

La MRC des Sources se retrouve à être la MRC de l'Estrie avec la plus petite population et elle représente en effet 4,5 % de la population totale de l'Estrie. Une des principales raisons de la faible population de la MRC est l'exode d'habitant causé par la fermeture de la mine Jeffrey à Asbestos²⁹. C'est ainsi, qu'après 1962, et surtout à partir des années 70, que le nombre d'habitants diminua et atteignit un creux historique en 1994-95 avec 6 111 personnes³⁰. Les habitants quittaient alors pour des milieux urbains plus développés pour obtenir un nouvel emploi. Il est également possible de constater que dans la majorité des municipalités de la MRC des Sources, la variation de population est négative depuis 1981, car le taux d'accroissement ne peut contrer l'émigration vers les villes urbanisées³¹. Cependant, un rapport publié par l'Institut de la statistique du Québec, la MRC devrait connaître une hausse de 5 % entre 2016 et 2036³².

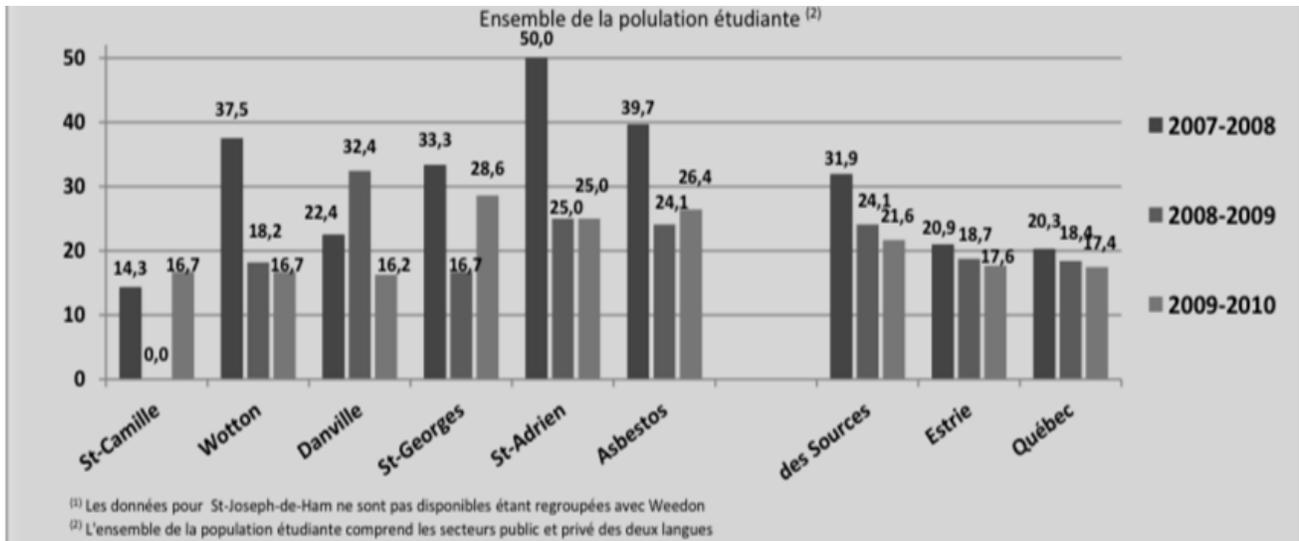
De plus, la population est vieillissante. L'âge moyen était de 45 ans et il est prévu qu'il passera à 49,6 ans en 2036, ce qui réduirait d'autant la population active et pourrait amener une pénurie de main-d'oeuvre, alors que les travailleurs les plus expérimentés prendront leur retraite. Cela aura également un impact important sur l'agriculture en raison des problèmes de transferts agricoles³³. Malgré tout, certains indicateurs économiques sont à la hausse depuis 2005, tels que la masse salariale totale et la diminution des prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale³⁴.

2.2.2. Éducation

Au niveau primaire et secondaire, la MRC des Sources est couverte par deux commissions scolaires. Il y a eu une augmentation de 13,1 % du nombre d'élèves au primaire entre 2009 et 2015 et les institutions actuelles pourraient suffire à répondre à une hausse du nombre d'élèves. Au contraire, l'école secondaire a vu sa clientèle diminuer³⁵.

Malgré une nette amélioration depuis 2008, selon un portrait de l'éducation de l'Estrie réalisé en 2011-2012, le taux de décrochage¹ reste plutôt élevé dans la MRC des Sources. Malgré ce fait, le taux de décrochage dans la MRC des Sources, soit 21,6 %, est plus élevé que celui de la région de l'Estrie et du Québec. La ville d'Asbestos obtient la deuxième place dans la MRC en matière de décrochage avec un taux de 26,4 %, après la municipalité de Saint-Georges (28,6 %) ³⁶.

Figure 2-2 Taux de décrochage par municipalités de la MRC des Sources



Source : La Table estrienne de concertation interordres en éducation

Au niveau de la formation professionnelle, d'après l'institut de la statistique du Québec, il est possible de voir que la population de la MRC des Sources n'a pas tendance à poursuivre des études supérieures, mais davantage des écoles de métier. La proportion d'habitants de la MRC qui obtiennent un diplôme d'études supérieures est plus basse que la proportion de ceux du Québec en général (19,1 % pour la MRC des Sources contre 31,7 % pour le Québec)³⁷. Un des facteurs qui explique ce phénomène est l'absence d'établissement d'études supérieures dans la présente MRC et que ceux qui veulent poursuivre leurs études doivent se rendre à Sherbrooke pour avoir accès à un cégep et une université.

2.3. Enjeux et potentiels économiques

2.3.1. Portrait économique général

¹ Soit « le rapport entre nombre d'élèves sortants sans diplôme, ni qualification et l'ensemble des élèves sortants du secondaire, en formation générale des jeunes » (La table estrienne de concertation interordres en éducation, 2012). L'élève ne doit pas s'être réinscrit à l'école après 1 an ou moins pour être considéré comme décrocheur.

Les industries agricoles et forestières étant prédominantes dans le paysage économique actuel de la MRC des Sources, le secteur primaire y est proportionnellement plus développé que dans la moyenne des MRC du reste de l'Estrie. Dernièrement, on y note aussi une diminution d'emplois dans les secteurs industriel et commercial. On parle surtout de fabrication et de transformation métallique. Il y a trois parcs industriels dans la MRC : à Asbestos, à Danville et à Wotton³⁸. Ils sont peu exploités à l'heure actuelle.

Par ailleurs, le secteur de la santé et des services sociaux représentait, en 2011, environ 320 emplois dans la MRC des Sources, répartis dans plusieurs installations, soit le centre d'hébergement de Wotton, l'hôpital d'Asbestos, le centre d'hébergement d'Asbestos, le CLSC d'Asbestos et le Centre de santé et de services sociaux des Sources (CSSS)³⁹.

2.3.2. *Historique minier*

Entre 1840 et 1890, c'est l'ardoise qui est exploitée à Danville. C'est d'ailleurs un mineur d'ardoisier qui signale le potentiel de l'amiante Chrysotile⁴⁰. William Jeffrey fonde sa mine en 1878⁴¹. Rapidement, la région se développe autour de cette activité économique. Vers 1900, c'est plus de 35 % de la production mondiale d'amiante qui provient d'Asbestos⁴². La période où l'amiante sera le plus exploité sera surtout dans les années 1940, car la demande augmente beaucoup durant la Seconde Guerre mondiale. Malheureusement, dû à la hausse importante de problèmes de santé causés par le minéral, la demande mondiale d'amiante a diminué à la fin des années 70. À cela se sont ajoutées les poursuites qui ont coûté cher à l'entreprise. Les malades qui réclamaient une compensation étaient souvent des personnes qui travaillaient pour le gouvernement américain pendant la guerre, car l'amiante était un matériau stratégique⁴³.

La mine Jeffrey a connu ses derniers soubresauts avec la construction de la mine souterraine à partir de 1996. Mais en raison du marché mondial, cette mine fermera en 2002. Le projet a failli renaître en 2012, mais une des parties du consortium s'est retirée et cela a bloqué le projet.⁴⁴ Le gouvernement est intervenu pour remettre le projet en route avec la promesse d'un prêt de 58 millions de dollars, puis le gouvernement s'est retiré et le projet est retombé à l'eau⁴⁵. Le gouvernement a par la suite mis en place un fonds de diversification économique de 50 millions de dollars en 2012, afin que la ville puisse réorienter sa stratégie de développement économique vers d'autres domaines que l'industrie minière⁴⁶. Finalement, le gouvernement fédéral a annoncé en 2016 l'interdiction de l'utilisation et de l'exploitation de l'amiante, sonnait le glas des tentatives de relances⁴⁷.

La mine Jeffrey a toutefois ouvert la possibilité de l'exploitation de la serpentine pour sa teneur en magnésium. De 1999 et 2003, Magnola, propriété conjointe de Noranda et de la Société Générale de financement, y a fait l'exploitation du magnésium. Cependant, ce projet n'a jamais fonctionné à pleine capacité : il devait fournir entre 50 000 et 60 000 tonnes de magnésium par année, mais en 2003 ils étaient environ 37 000 tonnes. Magnola a arrêté en 2003 et a été démantelée en 2006. L'une des causes de la fermeture de Magnola

est d'ordre économique, car il y a eu un dumping chinois qui a eu pour conséquence la fermeture d'une majorité des usines de magnésium à travers le monde⁴⁸. Une autre difficulté du projet était les résistances de certains citoyens, notamment en raison des impacts environnementaux. Parmi ces impacts, il y a les émissions d'organochlorés dus au procédé de transformation à base de chlore et de carbone. Ce sont des polluants de la même famille que les BPC et sont des perturbateurs endocriniens. Les émissions d'organochlorés sont nocifs à petite dose, persistants et bioaccumulables. Parmi les autres préoccupations environnementales liées au projet, il y avait les résidus, notamment ceux qui avaient été contaminés par les organochlorés, et les émissions de gaz à effet de serre. Il est à noter le certificat d'autorisation de l'entreprise avait été obtenu en avril 1998 par décret du gouvernement, ce qui a permis de contourner en quelque sorte le processus du BAPE⁴⁹.

Finalement, le projet le plus récent était le projet d'une mine d'Or par Bowmore. Bowmore était une junior, c'est-à-dire une petite entreprise minière. Elle s'appelle Osisko Metals depuis juin 2017. En 2010-2011, Bowmore s'était confronté à un problème d'acceptabilité sociale. Cette situation avait amené à l'époque à la création du comité citoyen Mine de rien, à Saint-Camille. Le comité avait plusieurs préoccupations en lien avec la mine, notamment l'espace (surtout dans le cas d'une mine à ciel ouvert), les produits utilisés pour le traitement, le bruit, la poussière, les vibrations. Un autre comité, composé de citoyens et d'élus, a aussi vu le jour à Wotton pour informer les citoyens. Des points de vue divers se côtoyaient, certains étant favorables à l'opportunité de vendre leur terre au promoteur minier, alors que d'autres étaient préoccupés par l'incompatibilité d'un projet minier avec leurs activités agricoles. Étant donné la présence de la Loi sur les mines, certains citoyens en désaccord ont utilisé leur droit de refus l'accès à leur terrain pour faire des tests. La compagnie a entrepris des forages sur les terrains des propriétaires ayant donné leur accord⁵⁰. Elle a encore des claims actifs dans la région pour l'or dans Wotton, Sainte-Camille et Saint-George-de-Windsor, bien qu'elle en ait réduit le nombre.

2.3.3. Portrait des activités actuelles

Tel qu'expliqué dans le Guide général du participant, les activités minières comprennent les carrières, les gravières et sablières, les substances minérales et les tourbières. La MRC ne compte pas d'exploitation de tourbières, mais les autres activités seront exposées ci-bas.

i. Carrières

Dans la MRC, en 2017, il y avait 3 carrières actives qui sont toutes localisées à Danville. Sintra, qui est sur le Chemin des Canadiens, est l'une des plus grosses.

Tableau 2-6 Carrières actives dans la MRC des Sources (2017)

Nom de l'entreprise	Nom de la carrière	Produits extraits et usage	Niveau d'activité
Sintra Inc.	Carrière Shipton	Pierres concassées : Granulat pour la voirie, le bitume et le ciment	Active
Glendyne inc.	Carrière de Danville	Pierres architecturales : pierre à monument, tuile, à tailler, etc.	Active
Excavation Marchand et Fils inc.	Carrière Burbank	Pierres concassées : Granulat pour la voirie, le bitume et le ciment	Activité intermittente

Source : SIGÉCOM, 2017 in LeBel, Philippe et al. 2017. *1^{er} projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources*. En ligne. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/1er-PSADD-complet.pdf>, p. 101.

ii. Gravières et sablières

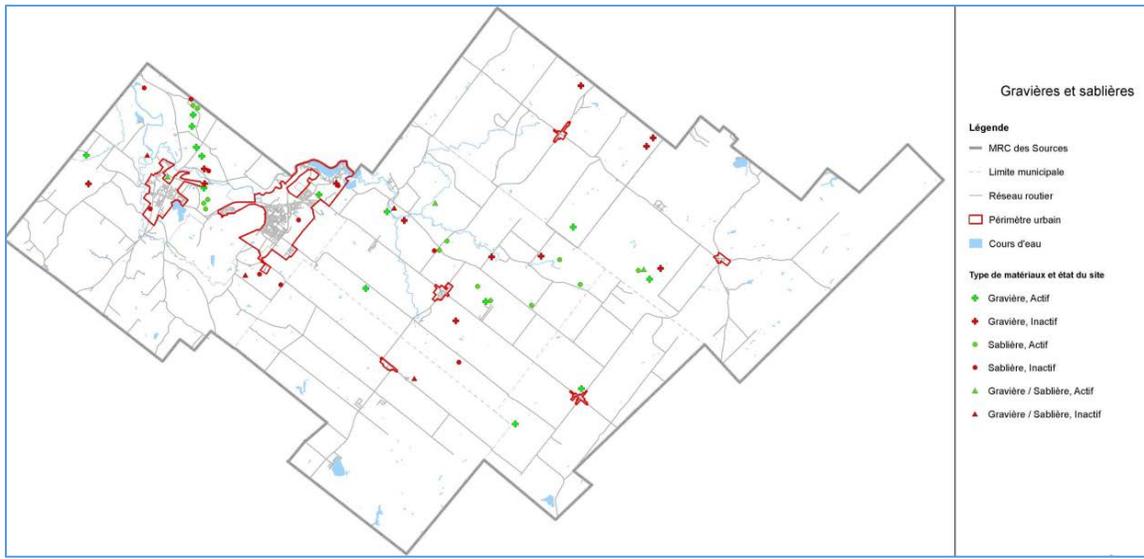
Ces matériaux sont importants pour construire les chemins. Il y a un bon potentiel dans la MRC et c'est ce qui explique pourquoi la région d'Asbestos n'a pas pris des résidus miniers pour faire des fondations ou des routes, contrairement à la situation à Thetford Mine et qui pose aujourd'hui des problèmes avec la CSST. Il y a, dans la MRC des Sources, 30 sites actifs de gravières et sablières. Les municipalités qui en comptent le plus sont Danville et Wotton.

Tableau 2-7 Répartition des sites actifs de gravières et sablières par municipalité (2017)

Municipalité	Gravier	Sable	Gravier et sable	Total par municipalité
Asbestos	1	0	0	1
Danville	1	5	6	12
Ham-Sud	1	1	1	3
Saint-Adrien	1	0	0	1
Saint-Camille	2	0	0	2
Saint-George-de-Windsor	0	0	0	0
Wotton	3	7	1	11
Total MRC des Sources	9	13	8	30

Source : SIGÉCOM, 2017 in LeBel, Philippe et al. 2017. *1^{er} projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources*. En ligne. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/1er-PSADD-complet.pdf>, p. 103

Figure 2-3 Carte des gravières et sablières (2017)



Source : LeBel, Philippe et al. 2017. *1^{er} projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources*. En ligne. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/1er-PSADD-complet.pdf>, p. 104.

iii. Substances minérales

Au moment de la publication de ce guide, il n'y avait aucune mine métallique active sur le territoire. Il y a, par contre, des titres miniers d'exploration (claims) en vigueur et d'autres projets et potentiels. Au niveau des titres miniers, en 2017, c'était 5,3 % de tout le territoire de la MRC qui était sous jalonnement minier (claim). Sur le territoire, il y a un potentiel d'argent (Ag) à Ham-Sud et à Saint-Camille et l'or (Au) à Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor et Wotton.

Le tableau ci-bas reprend la superficie sous jalonnement et son détenteur par municipalité. La majorité des titres appartient à Bowmore Exploration pour l'or, suivi Métallurgie Magnola, qui possède encore des titres à Asbestos et Danville.

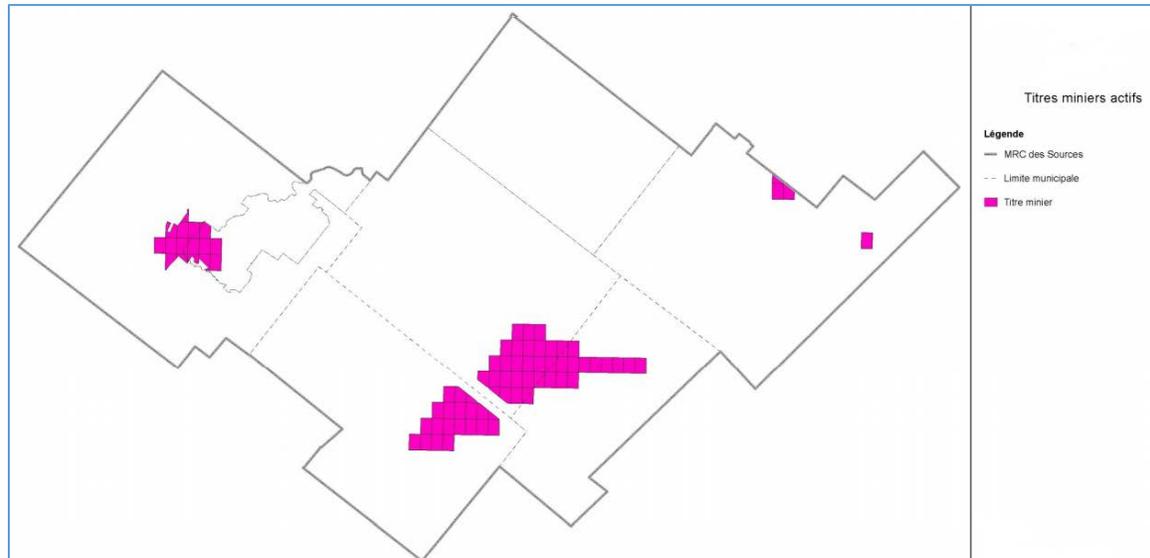
Table 1 Localisation des superficies sous jalonnement minier

Municipalité	Superficie sous jalonnement (ha)	% du territoire	Détenteur
Asbestos	379,6	11,9 %	Métallurgie Magnola inc.
Danville	395,1	2,6 %	Métallurgie Magnola inc.
Ham-Sud	193,0	1,3 %	Fancamp Exploration ltd Geneviève Gauthier
Saint-Adrien	0	0 %	-
Saint-Camille	813,2	9,7 %	Bowmore Exploration ltd (Osisko Metals)
Saint-George-de-Windsor	1102,7	11,2 %	Bowmore Exploration ltd (Osisko Metals)
Wotton	1352,7	8,9%	Bowmore Exploration ltd (Osisko Metals)
Total MRC des Sources	9	13	8

Source : LeBel, Philippe et al. 2017. *1^{er} projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources*. En ligne. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/1er-PSADD-complet.pdf>, p. 101.

Voici une carte qui présente la localisation de ces claims miniers actifs en 2017.

Figure 2-4 Carte de la localisation des claims miniers actifs en 2017



Source : LeBel, Philippe et al. 2017. *1^{er} projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources*. En ligne. <http://www.mrcdesources.com/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/1er-PSADD-complet.pdf>, p. 102.

Outre les claims actifs Bowmore, maintenant Osisko, dans Wotton, Saint-Camille et St-George-de-Windsor, il y a aussi un potentiel de développement grâce à l'exploitation des haldes, ou résidus miniers, de la mine Jeffrey.

En effet, parmi les projets potentiels, il y a les résidus miniers qui contiennent du magnésium. Sur le plan géologique, la coquille autour de l'amiante contient un haut pourcentage de magnésium (23 %), de silice et un peu de nickel. À la mine Jeffrey, cette coquille a été retirée, puis elle a été mise à part, ce qui est une particularité de la mine. Cela n'a pas été le cas, par exemple à Thetford-Mines, où les résidus ont été mélangés.⁵¹ Il s'agit en quelque sorte d'une reprise du projet de Magnola, mais avec un procédé différent. La compagnie responsable de ce projet est Alliance Magnésium.

La MRC a par ailleurs imposé à Alliance Magnésium un comité de suivi citoyen. Il regroupe une douzaine de citoyens recrutés dans la MRC, surtout évidemment d'Asbestos et de Danville. Il a développé un site internet (<http://comitealliancemagnesium.com/le-comite/>). Le comité est composé entre autres d'Alain Roy, conseiller de ville à Asbestos, comme organisateur et Richard Vaillancourt, travaillant au CSSS, comme porte-parole.

Alliance Magnésium

Alliance Magnésium est née en octobre 2012 à l'initiative de deux fondateurs, Joël Fournier, un docteur en électrochimie qui est le principal actionnaire de l'entreprise et Paul St-Aubin, qui a une formation en finances et qui s'occupe de la stratégie financière et des relations avec les parties prenantes (investisseurs, gouvernements, etc.). C'est une entreprise privée qui est dédiée à la fabrication de magnésium à partir de la serpentine, soit les résidus miniers de l'extraction de l'amiante de la mine Jeffrey. Ce projet a donc comme objectif de relancer le projet de production de magnésium, avec un nouveau procédé amélioré qui a pour but d'apprendre des bons coups et des erreurs de Magnola et de Norsk Hydro, un autre projet de fabrication de magnésium.

Ce qui rend le projet particulièrement intéressant selon Alliance Magnésium, c'est la concentration du minerai, qui comprend environ 40 % de silice, environ 23 % de magnésium et un peu de nickel, dont la rentabilité dépend du marché. Avec le procédé utilisé, la silice est séparée. Il y a suffisamment de minerais dans les halles pour 500 ans d'exploitation.

Déploiement en trois phases

C'est un projet en trois phases : un projet pilote, une phase précommerciale et une phase commerciale. Alliance Magnésium est dans la première phase : le projet pilote est la construction d'une mini usine qui comprend toutes les étapes qui seront mises en place pour les prochaines phases, dont l'ingénierie, l'élaboration et les tests du procédé par électrolyse. Cette première phase inclut des investissements entre 10 et 12 millions de dollars avec une création d'environ une quinzaine d'emplois. Le pilote a commencé à être pleinement fonctionnel à partir de mai 2017 et a commencé à produire du magnésium de façon ponctuelle. La phase précommerciale, qui est d'une durée prévue de deux ans, va produire l'équivalent de 12 000 tonnes par année, alors que la phase commerciale comme telle prévoit produire 50 000 tonnes. L'entreprise doit obtenir plusieurs permis, notamment en ce qui concerne l'environnement et la santé.

Investissements

Alliance Magnésium a profité du fonds de diversification pour un prêt de 2,25 millions de dollars et un autre de 4,1 millions de dollars. Le gouvernement fédéral a également contribué et au moins 50 % des fonds viennent d'investisseurs privés. Alliance Magnésium profite en quelque sorte de l'expérience du projet de Magnola qui a coûté 1,2 milliard de dollars et qui a permis de tester la possibilité de transformation de la serpentine. En novembre 2017, Alliance magnésium a fait l'acquisition des sociétés Magnola Métallurgie et Magnola Mining de Glencore, qui lui confère depuis la propriété du site industriel et de plus de 100 millions de tonnes de résidus miniers, sa matière première.

Enjeux miniers identifiés

- Emplois :

Le projet devrait créer à terme 250 emplois directs, dont beaucoup d'emplois spécialisés avec de bons salaires. Dans la MRC, on calcule environ 1,3 emplois indirects par emploi direct, ce qui donne un peu plus de 400 emplois supplémentaires, pour un total estimé à 800 emplois directs et indirects. Alliance Magnésium tentera autant que possible d'engager localement. D'anciens employés de Magnola ou de Norsk Hydro pourraient transmettre leur mémoire organisationnelle. Un lien avec Emploi Québec est déjà établi pour la formation. Par ailleurs, Alliance Magnésium s'implique également dans la région avec, notamment, le programme « Bouge pour ta santé » et Le Symposium des arts de Danville.

- Acceptabilité sociale :

La MRC a imposé rapidement un comité de suivi composé de citoyens, principalement des villes d'Asbestos et de Danville. Ce comité est responsable de communiquer avec la population et a créé à cette fin un site web (voir : <http://comitealliancemagnesium.com/le-comite/>), dont le contenu est tout de même supervisé par Alliance Magnésium. Ce comité n'est pas financé par Alliance Magnésium pour éviter les conflits d'intérêts. Alliance Magnésium a également développé un plan d'acceptabilité

sociale. Il y a beaucoup de pression sur Alliance Magnésium au niveau provincial : « Les sous-ministres et les gens à Québec nous avaient dit “Tant et aussi longtemps que votre dossier va être supporté par la région sur le plan social, on va être là. Si ça brise, on n’est plus là.” »

- Environnement :

Trois éléments sont mentionnés : les émissions d’organochlorés, la présence d’amiante, la zone tampon autour du site. 1) Un des éléments qui a été soulevé dans le comité de suivi était les émissions d’organochlorés. Or, le procédé qui sera utilisé par Alliance Magnésium ne devrait pas produire d’émission de chlore dans l’air. La technologie employée par Alliance permet de ne pas en dégager. 2) Deuxièmement, certains résidus contiennent des traces d’amiante et il y a certains enjeux politiques pour savoir si le bannissement de l’amiante touche aussi les résidus miniers. En date de mars 2018, le projet de politique fédérale à cet effet indique que la transformation des résidus de l’amiante est possible autant que le produit extrait ne contienne aucun amiante. La position d’Alliance Magnésium est qu’ils ne travaillent pas avec un minerai, mais avec des résidus miniers qui sont donc déjà sortis de terre, ce qui est une particularité. 3) Finalement, au niveau des zones tampons autour de la mine, une zone tampon avait été créée par Noranda pour le projet de Magnola pour lequel un dézonage agricole a été fait. Alliance Magnésium n’a pas conservé cette zone tampon et a permis sa vente à une société d’élevage. Le site industriel est déjà là, les résidus sont déjà là. Plutôt que d’en faire des terrains industriels, Glencore avait acheté les terrains aux agriculteurs, puis leur loue la terre. Il y a également deux érablières sur le terrain. Cela permet de garder le paysage. Alliance a cependant acheté la station de pompage qui alimente en eau les installations industrielles.

D’autres projets sur les haldes et le site minier Jeffrey pourraient être possibles. Dans le schéma d’aménagement et de développement, le potentiel touristique est souligné (parcours d’interprétation de l’histoire minière, plongée sous-marine, mur d’escalade, motocross ou VTT), de même que certains minéraux d’intérêt pour les collectionneurs⁵². Toutes ses activités doivent toutefois recevoir l’aval des instances de santé publique en lien avec l’amiante.

Finalement, le Centre d’innovation minière de la MRC des Sources a ouvert ses portes en 2017. Ce centre a pour mission d’offrir des services de pilotage de procédés hydrométallurgiques.

Tableau 2-9 Extrait d’entrevue: Centre d’innovation minière de la MRC des Sources (CIMMS)

Centre d’innovation minière de la MRC des Sources (CIMMS)

Le CIMMS a été lancé officiellement en mai 2017. Il est constitué sous forme d’organisme à but non lucratif et est actuellement composé de 4 employés : un directeur général, une directrice technique et deux stagiaires. Sa mission consiste à offrir des services de simulation de production en continu pour des procédés de traitement du minerai, dans le but de revaloriser les haldes de serpentine. Par ailleurs, le CIMMS permet à toute entreprise de tester à petite échelle des procédés d’hydrométallurgie. Les équipements et le laboratoire permettent aussi de tester d’autres procédés, tels que les procédés de décontamination du bois.

La création du CIMMS est issue de la volonté de la région d’avoir un pôle de développement industriel diversifié. Les partenaires à l’origine du projet sont la Société

d'aide au développement communautaire (SADC) des Sources, la MRC des Sources, la Ville d'Asbestos, le Cégep de Sherbrooke, la commission scolaire Des Sommets, l'Université de Sherbrooke, le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI), ainsi que Développement économique Canada.

Territoires à protéger de futures activités minières :

Réflexion en fonction de chaque projet :

- Pour toute activité, il faut toujours avoir le réflexe de se demander : « Est-ce que cette activité va laisser une marque indélébile ? Est-ce que cela crée des effets secondaires dommageables irréversibles ? »
- Soyons prudents avec ce que l'on fait et avec ce que l'on crée comme effets secondaires.

Préoccupations :

«La reprise de l'activité minière, en revalorisant les haldes, sera socialement et économiquement positive. Il est important qu'il y ait des activités industrielles. Des emplois dans le secteur des services c'est très bien mais il est important aussi d'en développer dans le secteur industriel afin d'accroître le développement économique. D'une part, les emplois industriels exigent un niveau de savoir et ça peut encourager les gens à se scolariser. Des entreprises comme KABS et Alliance Magnésium offrent des emplois qui peuvent être bien rémunérés et c'est clair que ça amène de la fierté. Ça amène une ville à se développer, ce qui se répercute sur l'offre d'activités culturelles et sociales. Les activités économiques industrielles, ça crée de la richesse et les gens dépensent ici. Les emplois industriels insufflent un effet d'entraînement qui soutient également les entreprises de service. »

iv. Territoires incompatibles

Dans son 1^{er} projet de schéma d'aménagement, la MRC a désigné certains territoires incompatibles (p.106). Sur les sept activités potentiellement incompatibles, la MRC en a retenu quatre. Voir les territoires et les justificatifs ci-bas.

Type d'activité	Justificatif du critère retenu
Périmètre urbain	<ul style="list-style-type: none"> - La MRC demande la désignation de l'ensemble des périmètres urbains de toutes ses municipalités. Si à Asbestos et Danville, les périmètres actuels sont suffisants pour les 15 prochaines, la MRC prévoit agrandir ces territoires pour les villages. - La zone de 1000 m autour des périmètres urbains est demandée
Activité à caractère urbain	<p>Les concentrations d'habitations significatives à l'extérieur des périmètres urbains. Celles-ci correspondent aux îlots déstructurés, aux zones blanches hors périmètre urbain déjà développés et aux secteurs de villégiature.</p> <p>De façon à répondre aux orientations gouvernementales pour ces secteurs, un redécoupage a été nécessaire de façon à s'assurer que seuls les secteurs concentrant plus de 5 logements soient retenus. Ces secteurs feront l'objet d'une consolidation de leur développement dans</p>

	<p>les années à venir. Ainsi, le développement à venir de certains lots amènera nécessairement une redétermination des territoires incompatibles avec les activités minières.</p> <p>Autour de ces concentrations significatives d'habitation, la MRC détermine des zones tampons de 600 m, telles que le prévoient les orientations gouvernementales.</p>
Activité à caractère historique, culturel ou patrimonial	<p>Sur le territoire de la MRC des Sources, il n'existe que trois biens d'intérêts patrimoniaux au sens de la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i>. Deux de ceux (presbytère de Saint-George-de-Windsor et la maison Houlston) sont situés dans des périmètres urbains, ce qui leur assure déjà une protection optimale en ce qui concerne les activités minières. Le Moulin Denison, ainsi que son aire de protection, est situé dans un îlot déstructuré retenu dans le cadre des analyses concernant les concentrations significatives d'habitation. Ainsi, l'ensemble des biens patrimoniaux reconnus au sens de la Loi sur le patrimoine sont protégés des activités minières.</p>
Activité récréotouristique intensive	<p>Pour assurer une protection de l'un des fers de lance de sa diversification économique, soit le tourisme, la MRC des Sources retient :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la Route Verte reconnue comme un corridor récréotouristique régional et interrégional. Cette infrastructure a nécessité des investissements importants dans les dernières années et constitue. – le Parc régional du Mont-Ham reconnu comme le pôle récréotouristique régional de la MRC, attire plus de 35 000 visiteurs par année et son achalandage ne fait qu'augmenter. Cette infrastructure récréotouristique a nécessité des investissements majeurs dans les dernières années et son développement n'est qu'à ses débuts. Le MERN a par ailleurs déjà exclu toute les activités minières du secteur par décret du ministre. Ainsi, la MRC soutient activement son maintien en tant que territoire incompatible avec les activités minières et l'identifie par le fait même à son schéma d'aménagement et de développement durable. – les sites de camping situés à l'extérieur des territoires déjà exclus. Le camping de la rivière Nicolet à Wotton, le camping des Pins et le camping du mont Scotch ont été retenus. Ces sites sont populaires auprès des clientèles touristiques. La MRC entend favoriser et augmenter son d'hébergement touristique justifiant d'autant la protection de ces infrastructures.
Activité de prélèvement d'à des fins de consommation humaine	<p>La protection de l'eau potable constitue un enjeu d'importance pour la MRC des Sources et les municipalités. Ainsi, tous les puits de catégorie 1 et 2 de surface et souterrains ont été identifiés au SADD.</p> <p>Les aires de protection ont été déterminées comme étant les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – installation de prélèvement d'eau souterraine de catégorie 1 et ses aires de protection immédiate, intermédiaire et éloignée; – installation de prélèvement d'eau souterraine de catégorie 2 et ses aires de protection immédiate et intermédiaire; installation de prélèvement d'eau souterraine de catégorie 3 et ses aires de protection immédiate et intermédiaire.

v. Exploitation des produits forestiers

La présence de forêts peut avoir plusieurs avantages économiques. D'abord, l'exploitation des produits forestiers ligneux est une partie importante de l'économie, que ce soit pour les arbres avec les pâtes et papiers ou pour le bois de sciage. En moyenne par année, entre

2008 et 2015, les transactions de bois pour les pâtes et papier et le bois de sciage s'élèvent à 2,4 M\$ et, en comptant la chaîne de valeurs des produits du bois, à 10 M\$ dans la MRC.⁵³ La majorité des forêts du territoire sont des terres privées. Les deux plus grands propriétaires sont Domtar et le Groupement forestier coopératif de Wolfe. Une partie (12,56 %) des terres est publique à Ham-Sud et est gérée par le gouvernement du Québec en coopération avec la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire. Les meilleures forêts pour l'exploitation sont les forêts matures, âgées entre 70 et 90 ans, qui représentent 7,3 % du total des superficies. En raison de coupes importantes par l'industrie et pour l'agriculture au cours du XIX^e et XX^e siècles, la majorité des forêts de la MRC sont jeunes (36,4 %) et de classe intermédiaire d'environ 50 ans (45,2 %). Ces dernières représentent un bon potentiel d'exploitation pour le futur. Par ailleurs, les vieilles forêts, celles qui ont plus de 100 ans, ont une riche biodiversité à conserver et se situent surtout dans la municipalité de Ham-Sud⁵⁴.

Parmi les autres activités, il y a la chasse et le piégeage (cerf, orignal, ours, belette, marte, pékan, dindon sauvage, etc.). L'acériculture, soit les érablières et la transformation des produits de l'érable, est aussi une partie importante de l'économie. La forêt permet aussi de récolter des produits forestiers non ligneux, soit tous les autres produits de la forêt, à l'exception de la fibre de bois. Cela inclut, par exemple, la cueillette de champignons, de fruits et d'herbacés comestibles. Il s'agit d'un marché en forte expansion. Une étude réalisée en 2015 a identifié le potentiel dans la MRC à sept champignons comestibles, cinq arbustes fruitiers et deux herbacés comestibles. La forêt permet aussi les activités récréatives et la MRC compte de nombreux sentiers et c'est également une activité en croissance⁵⁵.

vi. Agriculture

Au niveau des conditions, la MRC bénéficie d'un climat subhumide de type continental tempéré. Bien que la période sans gel varie selon l'altitude, la majorité de la MRC connaît entre 95 à 110 jours sans gel par année, à l'exception d'Asbestos et Danville dont la période est plus longue. Ce climat est plus chaud que d'autres régions québécoises⁵⁶.

Cependant, le sol est assez rocheux, ce qui a nui au développement de l'agriculture traditionnelle. En effet, dans la MRC, 46 % de ses sols sont classés comme étant de faible qualité (contre seulement 16 % en l'Estrie) et nécessitent des travaux importants pour la mise en culture⁵⁷. Malgré tout, l'agriculture est l'employeur numéro 1 de la MRC. Il y a deux sous-secteurs dans l'agroalimentaire : la production et la transformation.⁵⁸

Au niveau de la production, une partie importante de l'activité agricole est l'élevage. En tout, 12 % des terres agricoles exploitées de l'Estrie sont dans la MRC des Sources. C'est grâce à l'élevage que 78 % des 247 exploitations agricoles de la MRC des Sources tirent la majeure partie de leurs revenus. Ceux-ci proviennent surtout de la production laitière, des bovins et de la boucherie, mais on note en plus une production appréciable de miel, de

veaux lourds et de sangliers.⁵⁹ Par ailleurs, l'agriculture de la région présente une dynamique particulière dont il est important de tenir compte. Si la terre n'est pas particulièrement propice à la culture du maïs ou blé, un équilibre est atteint dans la région où toutes les composantes sont essentielles. En effet, il faut nourrir le bétail et pour cela, il faut une grande superficie agraire.

Au niveau de la transformation, l'industrie du canard est importante. Depuis l'installation de l'entreprise. Les Canards du lac Brome en 2016, on parle à terme de 150 emplois⁶⁰. En 2017, un total de 25 entreprises de transformation œuvrait dans la MRC, principalement dans la transformation des fruits et légumes, des produits de l'érable et les viandes et volailles. C'est un secteur qui est en croissance, le nombre d'entreprises ayant presque doublé entre 2004 et 2017⁶¹.

La MRC des Sources a travaillé avec le gouvernement à la création d'un plan de développement de sa zone agricole⁶². Ce plan de développement de la zone agricole (PDZA), qui fait partie de la stratégie de diversification économique, s'est construit en respectant les orientations avec l'agenda 21, qui met en œuvre les principes du développement durable. En effet, la MRC a adopté un Plan de développement de la zone agricole afin de «repositionner l'agriculture au centre des préoccupations de développement économique de notre milieu et de favoriser une meilleure conciliation entre les milieux urbains et ruraux sur des enjeux structurants de développement régional»⁶³. C'est un secteur dont la relance économique est particulièrement urgente puisqu'il manque actuellement de relève dans le domaine.

Tableau 2-10 Extrait d'entrevue: UPA-Estrie et syndicat local UPA des Sources

UPA-Estrie et syndicat local UPA des Sources

La Fédération de l'UPA-Estrie est une organisation constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels et est affiliée à l'Union des producteurs agricoles. L'UPA-Estrie représente l'ensemble des 4 000 producteurs agricoles de l'Estrie, soit plus de 2 650 fermes sur deux bases distinctes : générale (7 syndicats locaux) et spécialisée (9 syndicats spécialisés). Sa mission est de contribuer à l'amélioration continue et durable de la qualité de vie de tous les producteurs agricoles et forestiers de l'Estrie, en agissant afin de promouvoir, défendre et développer leurs intérêts professionnels, économiques et sociaux. L'UPA-Estrie est aussi consultée lors des demandes d'autorisation à la Commission de la protection des territoires agricoles du Québec (CPTAQ).

Territoires à protéger de futures activités minières selon l'UPA-Estrie:

Toute la zone verte:

- Minimatement, la zone agricole dynamique
- Les érablières en zone agroforestière

Préoccupations:

Au Québec, il y a seulement 2% du territoire québécois propice à l'agriculture dont cette dernière est dite nordique. Sous nos latitudes, la formation d'un sol propice à l'agriculture prend minimalement de 200 à 300 ans, voire même jusqu'à des milliers d'années. La ressource sol est donc une ressource difficilement renouvelable et par conséquent, elle très importante à protéger pour les générations futures aussi bien que pour la sécurité alimentaire du Québec.

vii. Tourisme

Le tourisme s'est aussi développé dans la MRC des Sources, qui propose aux visiteurs de nombreuses activités de découverte de patrimoine historique et de produits locaux, d'art, de culture, de spectacles, de visites ornithologiques, de visite à la ferme ou encore de randonnées pédestres, cyclables ou en raquette à travers ses parcs. Parmi les établissements phare de la région, il y a notamment la *Ferme lait sangliers des bois* de Saint-Camille, la corporation de développement de l'étang Burbank, le P'tit bonheur de Saint-Camille et la Microbrasserie Moulin⁷⁶⁴. Dans une optique de développement, la MRC des sources œuvre activement à attirer des investisseurs novateurs et créateurs d'emplois. Un exemple de cela est l'entreprise KABS et son projet d'investissement en 2014⁶⁵.

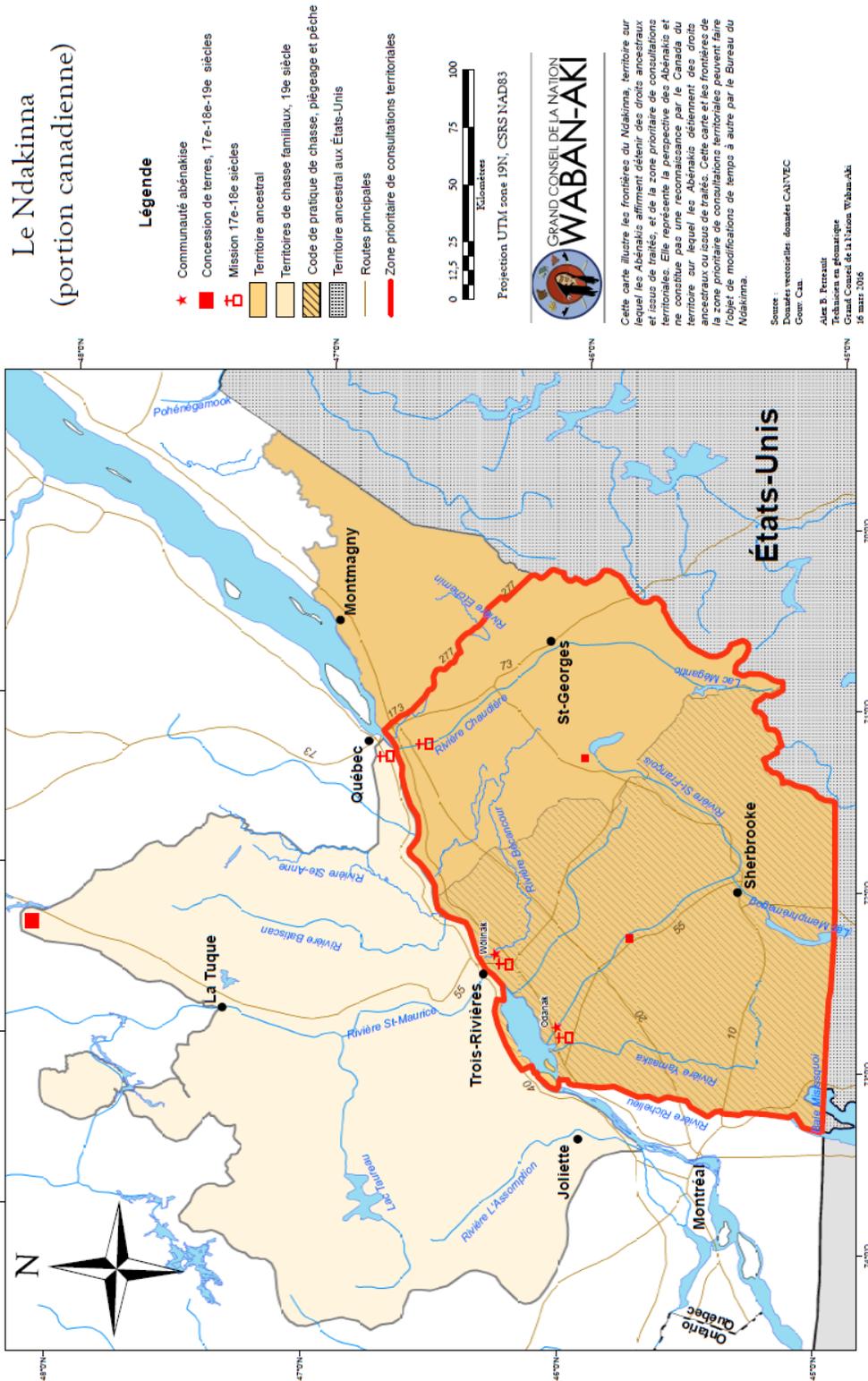
Les milieux hydriques sont utilisés pour plusieurs activités récréatives : activités nautiques, baignade ou observation de la nature. Des visiteurs et des touristes sont appelés à venir en profiter. Les secteurs de villégiature sont souvent proches des terres agricoles. La cohabitation des usages est un facteur important à considérer pour leur bien-être respectif. La survie des secteurs de villégiature est étroitement liée à la pérennité des éléments naturels et esthétiques environnants. Le secteur des Trois lacs de la Ville d'Asbestos est le principal attrait de villégiature de la MRC des Sources. Dans les dernières années, des résidences principales ont aussi commencé à y voir le jour. Des résidents permanents sont attirés par les mêmes attraits paysagers et récréatifs du secteur. Le lac Trois-Lacs touche à quatre municipalités différentes et deux MRC. L'harmonisation des mesures de protection n'y est donc pas simple. Le lac Saint-Georges, dans la municipalité de Saint-Georges-de-Windsor, a aussi multiples villégiateurs qui se résident principalement sur la rive nord-ouest du lac. Des résidences permanentes commencent aussi à y voir le jour. Le lac à la Truite fait partie du territoire du Parc régional du Mont-Ham. Situé dans la municipalité de Ham-Sud, il y a aussi des villégiateurs sur la rive nord du lac. Sur la rive ouest du, un camping pour caravane occupe l'espace. L'étang Perkins et le lac Denison, dans la municipalité de Danville, ont des villégiateurs dans sa portion Sud. Ces secteurs sont entièrement dans la zone agricole. Il s'y trouve le "hameau Denison".

Il n'existe pas de groupe organisé de villégiateurs, tels des associations de riverains, cependant, les attraits naturels de la région les ont attirés. La plupart des propriétaires de

chalet y ont une résidence secondaire à proximité d'un lac ou d'un cours d'eau dans le but de profiter de la tranquillité des lieux.

Enfin, dans la municipalité d'Asbestos, le trou de l'ancienne mine Jeffrey est envisagé pour son potentiel touristique.

ANNEXE A PORTION CANADIENNE DU NDAKINNA



ANNEXE B

EXTRAIT DU PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE : DISPOSITIONS RELATIVES A L'EXPLOITATION MINIÈRE

14.17. LES ACTIVITÉS EXTRACTIVES ET MINIÈRES

14.17.1 DISPOSITIONS RELATIVES À L'EXPLOITATION MINIÈRE

14.17.1.1. Bande de protection entre un lieu de dépôt de résidus miniers ou de stériles miniers et les milieux humides ou hydriques

Les dépôts de résidus miniers doivent respecter les normes suivantes :

1. Une bande de protection d'une largeur minimale de 300 mètres doit être conservée entre les lieux de dépôt de minerai d'amiante et les milieux humides ou hydriques. Dans le cas de haldes existantes et qui dérogent à la norme de distance énoncée plus haut, l'entreposage de nouveaux résidus pourra se faire en continuité de la halde existante. Aucune augmentation de la dérogation ne pourra être autorisée.
2. Une distance minimale de 600 mètres doit être respectée entre un lieu de dépôt de résidus miniers et la limite d'un périmètre d'urbanisation.

Les dépôts de stériles miniers (ou mort-terrain) doivent respecter les normes suivantes :

1. Une bande de protection d'une largeur minimale de 200 mètres doit être conservée entre les lieux de dépôt de résidus de stériles miniers et un cours d'eau, un lac ou un marécage. La largeur minimale exigée peut cependant être diminuée à 120 mètres moyennant la mise en place, à l'intérieur de la bande de protection, d'une tranchée de protection étanche et pouvant retenir l'érosion. Cette tranchée aura une largeur minimale de 3 mètres ainsi qu'une profondeur minimale de 1 mètre et sera située à des distances minimales de 100 mètres du cours d'eau, du lac ou du marécage et de 1 mètre au-dessus de la nappe phréatique.
2. Une distance minimale de 600 mètres doit être respectée entre un lieu de dépôt de stériles miniers et la limite d'un périmètre d'urbanisation.

14.17.1.2. Territoires incompatibles avec les activités minières

Aucune activité d'exploration et d'exploitation minière ne pourra s'effectuer dans les zones identifiées à la carte 14.14. Ces zones et leurs aires de protection sont identifiées aux tableaux suivants :

Tableau 14.17.1.2-A. Territoires incompatibles avec les activités minières – protection des activités urbaines et récréotouristiques

Activité dominante	Territoire	Aire de protection
Activité à caractère urbain	Tous les périmètres d'urbanisation (PU) de la MRC	1 000 m à partir de la limite des PU
Activité à caractère urbain	Les concentrations significatives d'habitation identifiées à la carte 14.14	600 m mesuré à partir de la limite des lots construits des concentrations significatives d'habitation
Activité récréotouristique	Route Verte à Danville	-
Activité récréotouristique	Parc régional du Mont-Ham	-
Activité récréotouristique	Camping de la rivière Nicolet	-
Activité récréotouristique	Camping des Pins	-
Activité récréotouristique	Camping du Mont Scotch Hill	-

Les zones de protection des sites de prélèvement d'eau potable à des fins de consommation humaine pour la détermination des territoires incompatibles avec les activités minières sont déterminées de la façon suivante pour l'ensemble des puits de catégorie 1 et 2 du territoire de la MRC.

Tableau 14.17.1.2-B. Territoires incompatibles avec les activités minières – protection des sources d'eau potable

Municipalité	Responsable	Population desservie	Nom de l'installation	Provenance	Catégorie	Zone d'exclusion des activités minières
Asbestos	Municipal LRQ c-19 c-27	6745	Station de purification Asbestos	Rivière	1	10 km en amont et 50 m en aval (Rivière Nicolet Sud-Ouest et affluents)
Asbestos	Privé	200	Système d'approvisionnement sans traitement Camp musical d'Asbestos-Complexe D	Puits tubulaire	2	Rayon de 200 m
Asbestos	Privé	150	Système d'approvisionnement sans traitement Villa du campeur Trois-Lacs inc.	Puits tubulaire	2	Rayon de 200 m
Asbestos	Privé	800	Système d'approvisionnement sans traitement Camp musical Asbestos-Salle multifonct.	Puits tubulaire	2	Rayon de 200 m
Danville	Municipal LRQ c-19 c-27	2400	Station de purification Danville	Rivière	1	10 km en amont et 50 m en aval (Rivière Danville et affluents)
Danville	Entreprise	100	Système d'approvisionnement sans traitement Hôtel et motel St-Régis	Source à bassin unique	2	Rayon de 200 m
Danville	Privé	300	Installation de production - Camping des pins	Puits tubulaire	2	Rayon de 200 m
Danville	Privé	240	Système d'approvisionnement sans traitement Développement Boudreau Sipton	Puits tubulaire	2	Rayon de 200 m
Danville	Privé	240	Système d'approvisionnement sans traitement Développement Boudreau Sipton	Puits tubulaire	2	Rayon de 200 m
Danville	Privé	253	Poste d'eau potable Camping Mont Scotch Hill	Puits tubulaire	2	Rayon de 200 m
Danville	Privé	253	Poste d'eau potable Camping Mont Scotch Hill	Puits tubulaire	2	Rayon de 200 m

Ham-Sud	Privé	100	Poste d'eau potable Développement du Mont-Ham	Puits tubulaire	2	Rayon de 200 m
Saint-Adrien	Institution	90	Système d'approvisionnement sans traitement École Notre-Dame-de-Lourdes	Puits tubulaire	2	Rayon de 200 m
Saint-Camille	Municipal LRQ c-19 c-27	250	Système d'approvisionnement sans traitement Edifice public-St-Camille	Puits tubulaire	2	Rayon de 200 m
Saint-Camille	Institution	85	Système d'approvisionnement sans traitement École Christ-Roi	Puits tubulaire	2	Rayon de 200 m
Saint-Camille	Privé	120	Système d'approvisionnement sans traitement Le P'tit bonheur de St-Camille	Puits tubulaire	2	Rayon de 200 m
Saint-Georges-de-Windsor	Institution	120	Système d'approvisionnement sans traitement École Notre-Dame-de-l'Assomption	Puits tubulaire	2	Rayon de 200 m
Saint-Georges-de-Windsor	Municipal LRQ c-19 c-27	255	Système d'approvisionnement sans traitement Saint-Georges-de-Windsor	Puits tubulaire	2	Rayon de 200 m
Wotton	Municipal LRQ c-19 c-27	700	Système d'approvisionnement sans traitement Wotton	Puits tubulaire	1	Aire d'alimentation du site de prélèvement
Wotton	Municipal LRQ c-19 c-27	700	Système d'approvisionnement sans traitement Wotton	Puits tubulaire	1	Aire d'alimentation du site de prélèvement
Wotton	Privé	60	Système d'approvisionnement sans traitement Domaine Condor	Puits de surface	2	Rayon de 200 m

En plus des conditions précédentes, les dispositions spécifiques suivantes s'appliquent sur les sites d'extraction à des fins commerciales lorsque situés en zone agricole protégée :

1. Maximum 1 hectare en exploitation en tout temps.
2. La mise en valeur agricole devra se faire aussitôt les travaux terminés.
3. Les autorisations de la CPTAQ et du MDELCC sont obligatoires.

14.17.2.2. Encadrement d'implantation d'usages sensibles à proximité des sites d'extraction (carrières, gravières et sablières) à des fins commerciales

Afin d'éviter tout risque pour la santé publique, certains usages et constructions devront respecter les distances minimales d'éloignement des sites d'extraction existants suivantes :

1. L'implantation d'une nouvelle résidence ou construction d'hébergement doit se faire à une distance minimale des limites d'exploitation de 150 mètres d'une carrière, gravière ou sablière, sauf s'il s'agit d'une habitation appartenant ou louée au propriétaire ou à l'exploitant du site d'extraction.
2. L'implantation de toute nouvelle prise d'eau municipale doit se faire à une distance minimale de 1 000 mètres d'une carrière, gravière ou sablière.

Ces distances sont mesurées à partir de la limite du site exploité à cette fin si aucun permis d'exploitation n'existe ou à partir de la limite du terrain pouvant être exploité avec un permis d'exploitation émis par le MDELCC. Ces normes ne s'appliquent toutefois pas aux carrières ou sablières qui étaient en exploitation avant le 12 août 1977.

14.17.2. DISPOSITIONS RELATIVES AUX CARRIÈRES, GRAVIÈRES ET SABLIERES

14.17.2.1 Nouveau site d'extraction (carrières, gravières et sablières) à des fins commerciales

Les nouveaux sites d'extraction (carrières, gravières et sablières) à des fins commerciales sont interdits aux endroits suivants :

1. Dans les périmètres d'urbanisation.
2. Dans les aires d'affectations récréotouristique, conservation naturelle, urbaine, habitation rurale et de villégiature illustrées à la carte 14.1.
3. Dans les aires de protections des prises d'eau potable définies par la réglementation provinciale en vigueur.
4. D'un milieu humide d'intérêt régional identifié à la carte 14.5.

REFERENCES

- ¹ « Les élus ». In *MRC des Sources-une région fertile en possibilités*. En ligne. 2017. Consulté le 3 octobre 2017. <http://www.mrcdessources.com/la-mrc/les-elus/> (par.3)
- ² « Les comités ». In *MRC des Sources-une région fertile en possibilités*. En ligne. 2017. Consulté le 3 octobre 2017. <http://www.mrcdessources.com/la-mrc/les-comites/>
- ³ « Agenda 21 local ». In *MRC des Sources-une région fertile en possibilités*. En ligne. 2017. Consulté le 3 octobre 2017. <http://www.mrcdessources.com/services/environnement-developpement-durable/agenda-21-local/>
- ⁴ Verbatim. Entrevue de LeBel, Philippe et Frédéric Marcotte, « Mines-MRC des Sources », Transcription par Marianne Chevalier pour le CEM, mars 2017, 29 p. (p.3)
- ⁵ MRC des Sources. « Agenda 21 des Sources ». En ligne. 2014. MRC des Sources. 12 p. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2014/10/Cahier-sommaire-AG21-B.pdf> Consulté le 3 octobre 2017.
- ⁶ Entrevue avec Paul Aubin.
- ⁷ « Portrait industriel d'Asbestos » In *ville.asbestos.qc.ca* En ligne. Sans date. Consulté le 4 octobre 2017. <http://ville.asbestos.qc.ca/portrait-industriel-dasbestos>.
- ⁸ MAMOT. « Mécanismes de consultation publique en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme », Site du ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire, En ligne, 2010. < <https://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/acteurs-et-processus/mecanismes-de-consultation-publique-en-matiere-damenagement-du-territoire-et-durbanisme/>>. Consulté en mars 2018.
- ⁹ LeBel, Philippe et collab. « 1^{er} projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources ». In *MRC des Sources*. En ligne. 25 septembre 2017. 247 p. Consulté le 15 janvier 2018. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/1er-PSADD-complet.pdf>. (p.8)
- ¹⁰ Ibid, p.13
- ¹¹ LeBel, Philippe et collab. « 1^{er} projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources ». In *MRC des Sources*. En ligne. 25 septembre 2017. 247 p. Consulté le 15 janvier 2018. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/1er-PSADD-complet.pdf>. (p.156)
- ¹² Ibid, p.13
- ¹³ Entrevue avec Copernic, mars 2017.
- ¹⁴ LeBel, Philippe et collab. « 1^{er} projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources ». In *MRC des Sources*. En ligne. 25 septembre 2017. 247 p. Consulté le 15 janvier 2018. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/1er-PSADD-complet.pdf>. (p.158)
- ¹⁵ LeBel, Philippe et collab. « 1^{er} projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources ». In *MRC des Sources*. En ligne. 25 septembre 2017. 247 p. Consulté le 15 janvier 2018. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/1er-PSADD-complet.pdf>. (p.159)
- ¹⁶ Entrevue avec Copernic, mars 2017.
- ¹⁷ LeBel, Philippe et collab. « 1^{er} projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources ». In *MRC des Sources*. En ligne. 25 septembre 2017. 247 p. Consulté le 15 janvier 2018. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/1er-PSADD-complet.pdf>. (p.158-159)
- ¹⁸ LeBel, Philippe et collab. « 1^{er} projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources ». In *MRC des Sources*. En ligne. 25 septembre 2017. 247 p. Consulté le 15 janvier 2018. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/1er-PSADD-complet.pdf>. (p.145)
- ¹⁹ LeBel, Philippe et collab. « 1^{er} projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources ». In *MRC des Sources*. En ligne. 25 septembre 2017. 247 p. Consulté le 15 janvier 2018. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/1er-PSADD-complet.pdf>. (p.153)
- ²⁰ LeBel, Philippe et collab. « 1^{er} projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources ». In *MRC des Sources*. En ligne. 25 septembre 2017. 247 p. Consulté le 15 janvier 2018. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/1er-PSADD-complet.pdf>. (p.153)
- ²¹ LeBel, Philippe et collab. « 1^{er} projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources ». In *MRC des Sources*. En ligne. 25 septembre 2017. 247 p. Consulté le 15 janvier 2018. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/1er-PSADD-complet.pdf>. (p.135)
- ²² MRC des Sources. Entente de partenariat entre la MRC des Sources et le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki. Communiqué de presse 31 octobre 2017. En ligne. <http://www.mrcdessources.com/entente-partenariat-mrc-sources-grand-conseil-nation-waban-aki/>
- ²³ LeBel, Philippe et collab. « 1^{er} projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources ». In *MRC des Sources*. En ligne. 25 septembre 2017. 247 p. Consulté le 15 janvier 2018. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/1er-PSADD-complet.pdf>. (p.137)

-
- ²⁴ LeBel, Philippe et collab. « 1^{er} projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources ». In *MRC des Sources*. En ligne. 25 septembre 2017. 247 p. Consulté le 15 janvier 2018. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/1er-PSADD-complet.pdf>. (p.165)
- ²⁵ LeBel, Philippe et collab. « 1^{er} projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources ». In *MRC des Sources*. En ligne. 25 septembre 2017. 247 p. Consulté le 15 janvier 2018. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/1er-PSADD-complet.pdf>. (p.170)
- ²⁶ Entrevue avec la MRC, mars 2017.
- ²⁷ Laverdière, Johanie. « Lancement des démarches de renouvellement de la politique de développement culturel de la MRC des Sources », Site de la MRC des Sources, 16 mars 2017, En ligne. <http://www.mrcdessources.com/lancement-demarches-renouvellement-politique-developpement-culturel-mrc-sources/>.
- ²⁸ LeBel, Philippe et collab. « 1^{er} projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources ». In *MRC des Sources*. En ligne. 25 septembre 2017. 247 p. Consulté le 15 janvier 2018. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/1er-PSADD-complet.pdf>. (p.16-18)
- ²⁹ Ibid, p.16
- ³⁰ « Population d'Asbestos ». In *Ville d'Asbestos : Portrait socio-économique*. En ligne. S.d. Consulté le 16 janvier 2018. http://ville.asbestos.qc.ca/data/files/Divers/Population_2014.pdf.
- ³¹ St-Amour, Martin et collab. «La population des régions administratives, des MRC et des municipalités du Québec en 2014 ». In *Coup d'œil sociodémographique*. En ligne. No 36 (Février 2015). Institut de la statistique du Québec. 9 p. Consulté le 17 janvier 2018. <http://stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bulletins/coupdoeil-no36.pdf>. (p.6)
- ³² LeBel, Philippe et collab. « 1^{er} projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources ». In *MRC des Sources*. En ligne. 25 septembre 2017. 247 p. Consulté le 15 janvier 2018. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/1er-PSADD-complet.pdf>. (p.17)
- ³³ LeBel, Philippe et collab. « 1^{er} projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources ». In *MRC des Sources*. En ligne. 25 septembre 2017. 247 p. Consulté le 15 janvier 2018. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/1er-PSADD-complet.pdf>. (p.17)
- ³⁴ LeBel, Philippe et collab. « 1^{er} projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources ». In *MRC des Sources*. En ligne. 25 septembre 2017. 247 p. Consulté le 15 janvier 2018. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/1er-PSADD-complet.pdf>. (p.19)
- ³⁵ LeBel, Philippe et collab. « 1^{er} projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources ». In *MRC des Sources*. En ligne. 25 septembre 2017. 247 p. Consulté le 15 janvier 2018. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/1er-PSADD-complet.pdf>. (p.25)
- ³⁶ La Table estrienne de concertation interordres en éducation. « Portrait de l'éducation en Estrie 2011-2012. La MRC des Sources ». En ligne. Septembre 2012. 36 p. Consulté le 16 janvier 2018. [http://www.reussiteeducativeestrie.ca/dynamiques/tournee_MRC/Portraits_2012-2013/MRC des Sources Portrait-Educ_2012_V-2.pdf](http://www.reussiteeducativeestrie.ca/dynamiques/tournee_MRC/Portraits_2012-2013/MRC_des_Sources_Portrait-Educ_2012_V-2.pdf). (p.3)
- ³⁷ «Population de 15 ans et plus selon le plus haut niveau de scolarité atteint, région administrative de l'Estrie, 2001 ». In *Institut de la statistique du Québec*. En ligne. 2003. Consulté le 17 janvier 2018. http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/recensement/2001/recens2001_05/scolarite/niveauscol05.htm
- ³⁸ Ministère de l'Économie, Science et Innovation. *Stratégie de diversification économique du territoire de la MRC des Sources*. Québec. 2017. En ligne. Consulté le 7 novembre 2017. <https://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/diversification-economique-de-la-mrc-des-sources/strategie-de-diversification-economique-du-territoire-de-la-mrc-des-sources/> (p.9)
- ³⁹ Québec, Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie. « Portrait régional de la main-d'œuvre en Estrie ». En ligne. 2011. Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie. 105 p. In BANQ. <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs2068877> Consulté le 21 octobre 2017. (p.5)
- ⁴⁰ LeBel, Philippe et collab. « 1^{er} projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources ». In *MRC des Sources*. En ligne. 25 septembre 2017. 247 p. Consulté le 15 janvier 2018. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/1er-PSADD-complet.pdf>. (p.100)
- ⁴¹ Ibid, par.11
- ⁴² Laporte, Gilles, Luc Lefebvre et David Milot. *Fondements historiques du Québec contemporain*. 4^e éd. Montréal : Chenelière Éducation, 2013. 243 p. (p.66)
- ⁴³ Entrevue société d'histoire, mars 2017.
- ⁴⁴ La Presse canadienne. « Cinq ans après la fermeture de la mine Jeffrey, Asbestos tente de renaître » ici.radio-canada.ca En ligne. 26 août 2016. <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/799486/cinq-ans-apres-fermeture-mine-jeffrey-avenir-asbestos> (par.1)
- ⁴⁵ Entrevue société d'histoire, mars 2017.
- ⁴⁶ Ibid, par.1

-
- ⁴⁷ LeBel, Philippe et collab. « 1^{er} projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources ». In *MRC des Sources*. En ligne. 25 septembre 2017. 247 p. Consulté le 15 janvier 2018. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/1er-PSADD-complet.pdf>. (p.100)
- ⁴⁸ Entrevue avec Alliance Magnésium, mars 2017.
- ⁴⁹ Vachon, Carel (CIRANO). *Le projet Magnola: Un cas québécois de gestion publique du risque*. Étude de cas. En ligne. 1998. <http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/1998RP-08.pdf>
- ⁵⁰ Côté, Yannick. « Mine d'or à Saint-Camille : les forages débutent » EstriePlus.com, En ligne, 22 avril 2011, http://www.estriepius.com/contenu-forage_mine_dor_st_camille_debut_travaux-1715-14443.html
- ⁵¹ Entrevue avec le service d'aménagement de la MRC, mars 2017, p. 14.
- ⁵² LeBel, Philippe et collab. « 1^{er} projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources ». In *MRC des Sources*. En ligne. 25 septembre 2017. 247 p. Consulté le 15 janvier 2018. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/1er-PSADD-complet.pdf>. (p.103)
- ⁵³ LeBel, Philippe et collab. « 1^{er} projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources ». In *MRC des Sources*. En ligne. 25 septembre 2017. 247 p. Consulté le 15 janvier 2018. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/1er-PSADD-complet.pdf>. (p.134)
- ⁵⁴ LeBel, Philippe et collab. « 1^{er} projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources ». In *MRC des Sources*. En ligne. 25 septembre 2017. 247 p. Consulté le 15 janvier 2018. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/1er-PSADD-complet.pdf>. (p.128-130)
- ⁵⁵ LeBel, Philippe et collab. « 1^{er} projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources ». In *MRC des Sources*. En ligne. 25 septembre 2017. 247 p. Consulté le 15 janvier 2018. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/1er-PSADD-complet.pdf>. (p.139-142)
- ⁵⁶ LeBel et al, 2017, p. 13.
- ⁵⁷ Québec, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. « Plan de développement de la zone agricole de la MRC des Sources ». En ligne. 2013. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. 229 p. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2014/12/PDZA-DOCUMENT-FINAL-JUIN2014.pdf> Consulté le 7 novembre 2017 (p.20)
- ⁵⁸ Ministère de l'Économie, Science et Innovation. *Stratégie de diversification économique du territoire de la MRC des Sources*. Québec. 2017. En ligne. Consulté le 7 novembre 2017. <https://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/diversification-economique-de-la-mrc-des-sources/strategie-de-diversification-economique-du-territoire-de-la-mrc-des-sources/> (p.9)
- ⁵⁹ Québec, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. « Plan de développement de la zone agricole de la MRC des Sources ». En ligne. 2013. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. 229 p. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2014/12/PDZA-DOCUMENT-FINAL-JUIN2014.pdf> Consulté le 7 novembre 2017 (p.20)
- ⁶⁰ Entrevue avec la MRC, mars 2017, p. 18.
- ⁶¹ LeBel, Philippe et collab. « 1^{er} projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources ». In *MRC des Sources*. En ligne. 25 septembre 2017. 247 p. Consulté le 15 janvier 2018. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/1er-PSADD-complet.pdf>. (p.118)
- ⁶² Québec, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. « Plan de développement de la zone agricole de la MRC des Sources ». En ligne. 2013. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. 229 p. <http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2014/12/PDZA-DOCUMENT-FINAL-JUIN2014.pdf> Consulté le 7 novembre 2017 (p.5)
- ⁶³ MRC des Sources. « Plan de développement de la zone agricole (PDZA) » En ligne. 2014. <http://www.mrcdessources.com/services/amenagement-du-territoire/plan-developpement-zone-agricole-pdza/>
- ⁶⁴ « Attraites et activités, Cantons-de-l'Est (Estrie) » In *Tourisme Cantons-de-l'Est*. En ligne. 2005. <http://www.cantonsdelest.com/activity/tag#keyword=&location=-2&sq=> Consulté le 21 octobre 2017.
- ⁶⁵ Emploi Québec, Informations sur le marché du travail. « Bulletin sur le marché du travail : Estrie 2014 ». En ligne. 2011. Emploi Québec. 16 p. In BANQ. <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs2479860> Consulté le 21 octobre 2017. (p.15)



PARTENAIRE FINANCIER



Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Canada